



HAL
open science

Les évêques de Gap, XIIe-XIVe siècle : les enjeux d'un contrôle politique entre Provence et Dauphiné

Thierry Pécout

► **To cite this version:**

Thierry Pécout. Les évêques de Gap, XIIe-XIVe siècle : les enjeux d'un contrôle politique entre Provence et Dauphiné. Gap et les territoires gapençais de la préhistoire à nos jours, Presses universitaires de Grenoble, pp.15-53, 2016. halshs-03208473

HAL Id: halshs-03208473

<https://shs.hal.science/halshs-03208473v1>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Les évêques de Gap, XII^e-XIV^e siècle : les enjeux d'un contrôle politique
entre Provence et Dauphiné**

Évêques, Gap, XIIe siècle, XIVe siècle, Provence, Dauphiné

Thierry Pécout

LEM - Laboratoire d'Études sur les Monothéismes



Société d'Études des Hautes-Alpes

LA PIERRE & L'ÉCRIT

Gap et ses territoires

Des siècles d'histoire (XI^e-XX^e s.)

Textes réunis et présentés par Pierre-Yves Playoust





Les évêques de Gap, XII^e-XIV^e siècles : les enjeux d'un contrôle politique, entre Provence et Dauphiné

Thierry Pécout

En Provence, les relations entre l'épiscopat et le pouvoir comtal constituent un élément essentiel de la mise en œuvre d'un édifice monarchique spécifique, qui puise ses origines et méthodes dans le règne des derniers comtes catalans. Dès les pontificats de Célestin III (1191-1198) et d'Innocent III (1198-1216), l'épiscopat tend à se constituer en un groupe conscient de ses intérêts et porteur d'un modèle qui articule dimension pastorale, contrôle social et seigneurie ecclésiastique. La crise dynastique, qui suit la mort des comtes Guillaume de Forcalquier et Alphonse de Provence en 1209, provoque une refondation de ses relations avec le pouvoir comtal, en une alliance politique favorisée par la papauté en lutte contre l'empereur germanique Frédéric II à la fin des années 1230, avant que la maison comtale angevine de Provence-Sicile, et surtout Charles II (1285-1309), n'assignent à l'épiscopat des tâches plus intimement liées au gouvernement de la Provence. Le siège épiscopal de Gap, et les prélats qui l'occupèrent, s'inscrivent dans ce processus, avec cette spécificité propre à une région de marge et terre de reconquête. En effet, suite à la politique matrimoniale du dernier comte de Forcalquier, l'Embrunais et le Gapençais échappent par étapes au contrôle direct des comtes de Provence et de Forcalquier entre 1202 et 1232. Les dauphins de



Viennois s'efforcent d'y consolider leur influence¹. Après l'association personnelle des deux comtés provençaux sous le règne effectif de Raymond Bérenger V (1216-1245), puis sous son gendre Charles d'Anjou (1246-1285), et une fois évincée Béatrice de Savoie en 1256, qui s'était installée à Forcalquier, les efforts du pouvoir comtal pour s'attacher ces terres s'intensifient et les cités épiscopales deviennent des points de fixation de conflits.

Au sein de la province ecclésiastique d'Aix, le diocèse de Gap se caractérise par une superficie considérable. Il offre aussi certaines spécificités institutionnelles. La présence d'un doyen à la tête du chapitre cathédral, attesté depuis 1081², le distingue des autres chapitres de la province, de même la mention d'archiprêtres, ceux de Champsaur signalé en 1248 et d'Outre-Durance et Rosanais en 1285³. Malgré son milieu montagnard et un peuplement inégal, ce diocèse représente un enjeu bénéfical non négligeable à l'échelle des provinces d'Arles, Aix et Embrun. À la fin du XIII^e siècle, au regard du prélèvement opéré lors de la décime de 1298-1300⁴ sur l'ensemble des recettes de ces trois provinces ecclésiastiques, Gap figure avec Sisteron, Arles et Avignon dans un groupe secondaire, mais aux revenus tout à fait honorables, et représente 9 % de la ponction à lui seul (Aix et Fréjus 25 %, et Avignon, Sisteron, Gap et Arles un autre quart). Enfin, si l'on examine le niveau démographique de la ville de Gap elle-même, en comparaison d'autres cités des deux comtés, pour le début du XIV^e siècle et à partir de données fiscales, elle se situe en position seconde, après un groupe de grandes cités, telles Arles, Marseille et Nice, aux côtés d'Aix, Sisteron et Grasse, mais devant Riez, Apt, Vence, Fréjus, Toulon, Senz et La Seds (Glandèves)⁵.

1. Le mariage de Béatrice de Sabran Forcalquier, alias de Claustral († ap. 1215), petite-fille du comte Guillaume de Forcalquier, avec le dauphin Guigues VI André († 1237) en 1202, apporte en dot à ce dernier la partie septentrionale de ce comté, au nord du Buëch. Béatrice de Claustral est répudiée pour parenté vers 1210, et fait donation de tous ses biens patrimoniaux à sa fille, Béatrice d'Albon, le 6 avril 1211. Celle-ci épouse en 1214 Amaury de Monfort († 1241) et les lui apporte en dot. En juillet 1232, elle vend à son père le dauphin toutes ses seigneuries du Gapençais et de l'Embrunais, en échange de quoi ce dernier la fait héritière de tous ses droits s'il venait à mourir sans descendant masculin. AD 13, B 1373, f^o 28v-29, Chevalier, 1913-1926, n^o 6098 (1210); Chevalier, 1913-1926, n^{os} 6141 (6 avril 1211), 7144-7145 (juillet 1232). Poindron, 1968, p. 201-247.
2. Collino, 1908, p. 45.
3. Guillaume, 1888, n^o 60 et Guillaume, 1893, n^o 542. On rencontre des archiprêtres seulement dans les diocèses d'Aix et d'Embrun (archiprêtre de Vars en 1245, un certain Raymond: Fornier, 1890-1892, 1, p. 793-794, n^o 3 et Fornier, 1890-1892, 3, n^o 45^{bis}, p. 334-335, 1^{er} octobre 1245). Plutôt que de véritables ressorts territoriaux ou pastoraux, nous y voyons des entités domaniales au sein de la mense canoniale ou archiépiscopale.
4. ASV, Cam. ap., coll. 108, f^o 52-56, pour les trois provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles et Embrun. Au sujet des levées de décime en Provence: Le Roux, 2010, p. 45-62; Le Roux, 2013, p. 107-129.
5. Baratier, 1961, p. 40.



Une reconquête comtale

Dans le courant du XIII^e siècle, la reprise en main du siège de Gap par les comtes de Provence et Forcalquier s'opère de manière discontinue. Pendant plusieurs décennies, ce diocèse se caractérise par la carence de leur pouvoir, sans que pour autant les dauphins aient les moyens d'y exercer une autorité souveraine. Du reste, Guigues VI ou sa fille doit se reconnaître vassal des Églises de Gap et d'Embrun dès 1222, 1232 et 1233⁶, tandis que Raymond Bérenger V y exerce une influence quasi nulle. En cela, le siège de Gap se singularise de ses homologues de la province d'Aix. Des conditions étaient alors réunies pour qu'émergeât une puissance seigneuriale ecclésiastique, mais jamais l'Église locale ne put mener ce processus à son terme.

En effet, c'est d'abord à une complexe recomposition de l'ordre seigneurial dans la cité elle-même que l'on assiste. Il reposait initialement sur un diplôme comtal du 7 avril 1044, qui a favorisé l'émergence d'un double *dominium*, celui de l'évêque et du comte qui exercent toutes les justices, lèvent des droits de mutation et les leydes⁷. Mais à la fin du XII^e siècle, c'est le prélat qui a davantage profité de ce cadre et s'affirme en prince indépendant ne relevant que de l'empereur. Fort des diplômes impériaux obtenus entre 1184 et 1238, et encore présentés en 1293, il impose sa seigneurie comme éminente⁸. Et contrairement à des cités comme Marseille ou Aix, le chapitre de Gap n'est pas en mesure de s'affranchir de la

-
6. Chevalier, 1913-1926, n° 6668 : le 13 décembre 1222, serment de fidélité à l'archevêque d'Embrun par Amaury de Montfort, du chef de sa femme Béatrice de Viennois, pour Embrun, Chorges et Montgardin. Le 15 novembre 1232, serment à l'évêque de Gap : AD 13, B 14, f° 18. Le 18 octobre 1233, pour ses possessions de l'*episcopatus* de Gap reconnues comme fiefs de l'évêque : Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 24, col. 288.
 7. AD 13, B 1373, f° 42-42v et Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 9, col. 275-277 : 7 avril 1044, médiation de l'archevêque d'Embrun Ismidon et de Pierre de Mison, entre l'évêque de Gap Raoul et le comte de Provence Guillaume Bertrand (il s'agit du père d'Adélaïde, fondatrice du comté de Forcalquier), qui débouche sur le partage par moitié des droits de haute et basse justice, de lods et de leydes entre le comte et l'évêque. Sur ce document : Pécout, 2014-2, p. 103-120, et ici p. 113-114 et n. 41-42.
 8. L'évêque Robert obtient le 10 avril 1238 à Brescia la confirmation du diplôme impérial de 1184, comprenant l'exercice des *regalia* sur ses possessions temporelles à La Bâtie-Neuve et La Bâtie-Vieille, Tournefort, Châteaueux-sur-Tallard et Montmaur, une part de Manteyer récemment acquise de Rymbaud de Manteyer (Huillard-Bréholles, 1852-1857, p. 196 ; Fournier, 1891, p. 152). AD 38, B 3248 : le 30 décembre 1293, l'évêque Geoffroi de Lincel présente à l'archevêque d'Aix Rostaing de Noves les privilèges de son Église, fondés sur les diplômes impériaux du 31 juillet 1178, du 29 septembre 1184, de mars 1186, et sur leur confirmation d'avril 1238 par Frédéric II.



juridiction épiscopale⁹. Certes, depuis 1209 au moins, et sans doute depuis les années 1180, un consulat dispute à l'évêque le gouvernement de la cité¹⁰. Quant à la seigneurie comtale, passée à la maison de Forcalquier et qui se manifeste par la forteresse érigée en 1184 dans la cité, elle entre dans une période de délitement après 1209. Le dauphin en récupère une bonne part, avec l'appui de l'évêque

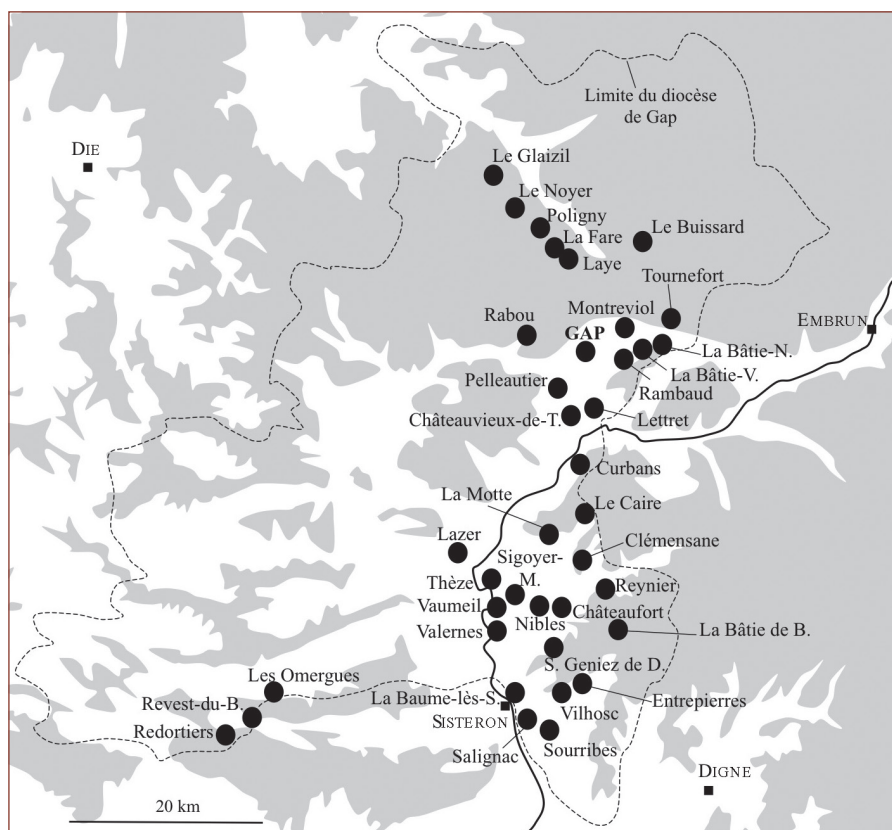


Fig. 1. Les seigneuries de l'Église de Gap au XIII^e siècle.

9. Ce n'est que tardivement que les chanoines excipent d'une bulle d'Alexandre III pour revendiquer l'autonomie de leur seigneurie. Sans doute interpolée ou forgée au début du xv^e siècle, elle est inconnue à l'époque qui nous occupe. AD 05, G 1859, 2 septembre 1176 à Agnani, intégrée dans une confirmation de Benoît XIII, du 12 janvier 1405, elle-même copiée le 15 novembre 1499, le tout transmis par une procédure de 1692. Nicollet, 1901, p. 160-162. Georges de Manteyer crut authentique ce privilège pontifical: Manteyer, 1908, p. 129-200.
10. Pour le consulat de Gap et les conflits avec les évêques dans la seconde moitié du XIII^e siècle, nous renvoyons à Vaillant, 1942, p. 173-261.



Guillaume de Gières, ancien prévôt d'Oulx et proche de la maison d'Albon¹¹, sans cependant parvenir à faire jeu égal avec l'évêque en termes de *dominium*. L'acquisition par Guigues VI de l'ensemble des droits de sa fille, héritière du dernier comte de Forcalquier, se solde en effet par un hommage au prélat le 15 novembre 1232¹². Sous Guigues VII (1237-1269), qui s'intitule comte d'Albon, de Grenoble, d'Oisans, de Briançon, d'Embrun et de Gap, l'instrumentalisation du consulat permet au dauphin d'accroître sa présence dans la cité¹³.

À l'extérieur de celle-ci, les possessions de l'évêque sont alors considérables¹⁴. Il détient en propre les seigneuries de Montreviol, La Bâtie-Neuve, Tournafort, La Bâtie-Vieille, Châteauevieux-sur-Tallard, Lettret, Rabou, auxquels il a adjoint au sud de son diocèse Lazer, Saint-Geniez-de-Dromon, Entrepierres, Salignac, Vilhosc et Sourribes, La Baume-les-Sisteron, Valernes, Vaumeilh, Châteaufort, Le Caire, La Motte, Nibles, Thèze, Curbans et Clémensane. Le comte de Forcalquier lui a confié en haute Provence Redortiers, Le Revest-du-Bion, Les Omergues, Reynier, Sigoyer-Malpoil, mais aussi en Champsaur Poligny, Le Noyer, Le Glaizil, Le Buissard, Laye, La Fare, ainsi que le *dominium* sur Pelleautier. Seuls les *castra* de Rambaud et de Rabou sont situés aux portes de la cité. Fait remarquable, l'évêque de Gap détient en outre un atelier monétaire, sans que l'on puisse en identifier l'origine¹⁵. On le situe habituellement à Lazer, sans preuve décisive, et il semble actif dès la fin du XII^e siècle ou au début du suivant, pour s'éteindre un siècle plus tard. La monnaie épiscopale n'est attestée qu'en 1270, et sa circulation réduite surtout au Venaissin et Avignon, si l'on en juge par le nombre restreint d'exemplaires parvenus jusqu'à nous. Elle est étroitement liée au viennois par son type, outre une influence probable du monnayage épiscopal du Puy. L'identité seigneuriale de l'Église de Gap se manifeste enfin par le sceau épiscopal, avec l'évêque mitré à la crosse, signalé dès 1175¹⁶, puis en 1201, 1209 et 1212, pour les exemplaires les plus précoces¹⁷. Mais nulle trace de titre princier dans la légende, ni celle de comte de Gap, d'usage moderne.

-
11. Il nous semble que le soutien donné par le prélat aux établissements alpins de Bertaud, Boscodon et Durbon appuie cette avancée.
 12. AD 13, B 14, f° 18, en présence du prévôt Raymond, d'*Osaticha* Flote, Bertrand et Raymond de Mévouillon, Pierre *Rambaudi* et Raymond de *Bello Joco*.
 13. Pour un aperçu de la politique delphinale sous ce règne : Falque-Vert, 1999, p. 37-57.
 14. Pour le diplôme de 1238 : Huillard-Bréholles, 1852-1857, p. 196. Sur le temporel des évêques de Gap : Pécourt, 2016. Les forteresses de l'évêque de Gap ne sont connues précisément que pour le XV^e siècle : Nicolas, 2005, p. 158-162.
 15. Rolland, 1956, p. 109-111 ; Vallentin, 1892, p. 75-90 ; Amandry Dhénin, 1991, p. 100-101 et 111-113.
 16. AM Marseille, acte perdu, cité dans Roman, 1870, p. 30.
 17. Roman, 1870, p. 30-35.



Durant cette période de genèse de la seigneurie épiscopale, évaluer l'insertion des évêques de Gap dans des réseaux politiques et leur degré d'autonomie est malaisé. Pour le XII^e siècle, quelques jalons seulement sont repérables, mais ils paraissent significatifs¹⁸. Plusieurs prélats s'avèrent davantage orientés vers l'espace dauphinois que vers la Provence. Mais pour l'heure, il ne s'agit vraisemblablement pas d'un réseau politique, le pouvoir delphinal demeurant en devenir. On sait que Pierre, présent dans les années 1130, appartient à la chevalerie castrale de Jarjayes. Guillaume (1131-1149) est un ancien chanoine de Grenoble et prieur de Domène, et Guillaume de Gières (1199-c. 1211), un chanoine puis prévôt de la collégiale d'Oulx, qui soutient activement les établissements alpins de Bertaud, Boscodon, et Durbon.

On repère un deuxième groupe cultivant des liens plutôt orientés vers la famille comtale de Forcalquier. Pierre *Grafinelli* (1122-c. 1129) est signalé dans l'entourage comtal dès 1127 et son homologue Guillaume († ap. 1188) participe au plaid d'Avignon vers 1180. Grégoire (1157-1180) scelle un acte comtal en 1175, tandis que Guillaume de Gières figure dans la suite du dernier comte en 1204 et 1207. Lorsqu'au début des années 1180 survient l'assassinat d'un officier comtal, Bertrand *Caussa Viella*, par les *milites* et *burgenses* de la cité, les conventions de paix qui sont conclues en 1184 et qui légitiment la présence d'une *turris* comtale, le sont par des prélats, ceux de Sisteron, d'Embrun, aux côtés de leur homologue de Gap¹⁹. Mais alors, nulle emprise féodale des comtes de Forcalquier sur des évêques de Gap, en dépit de la politique avisée suivie par ceux-là depuis le diplôme impérial de 1174²⁰. Du reste, ces derniers se tournent vers les empereurs germaniques, en quête d'immédiateté, obtenant trois premiers diplômes qui structurent la seigneurie épiscopale²¹. L'évêque de Gap est ainsi bien attesté à la cour impériale, durant la période staufienne de raffermissement du pouvoir sur le royaume d'Arles: Frédéric Barberousse est accueilli à Gap le 16 juillet 1178, puis l'évêque Grégoire l'accompagne dans ses déplacements durant un bon mois. Ce prélat ou son successeur assiste aux diètes impériales de 1162 à Besançon, de 1184 à Vérone, et peut-être aussi à celle de Novare en 1186, ou encore en 1188. En conséquence, les liens de ces évêques avec la papauté paraissent distants, notamment lors du conflit entre Frédéric et Alexandre III. Toutefois, Guillaume est peut-être présent auprès du pape en 1158, lors de son accession à l'épiscopat. Par la suite, ces relations s'approfondissent, dès lors que la maison comtale traverse une crise et que le pouvoir impérial s'affaiblit: Hugues, évêque en 1215, est d'un

18. Nous renvoyons pour les sources à: Pécout, 2013, p. 343-392.

19. AD 13, B 291: Amat, 1882, p. 185-188, et Manteyer, 1908, p. 129-200 et ici p. 183-185.

20. Giordanengo, 1988, p. 86-92.

21. Le 31 juillet 1178, qui leur accorde l'immédiateté et le titre de prince, le 29 septembre 1184, pour les *regalia* et le *dominium*, et le 7 mars 1186, pour le *dominium*. Fournier, 1891.



voyage à Paris avec l'archevêque d'Embrun, avant de devenir archevêque d'Arles en 1216-1217²². Guillaume de Gières, qui succède en 1199 à un évêque Frédéric, est signalé dans la suite du légat pontifical Jean de Saint-Pierre en 1201.

Sous le règne effectif de Raymond Bérenger V, le comte de Provence et Forcalquier ne parvient pas à assurer un contrôle durable sur le siège épiscopal en reprenant à son compte la politique de son bisaïeul. Ce sont les dauphins qui s'avèrent les plus actifs dans un premier temps. Si le bénédictin Guillaume d'Esclapon (1219-1235)²³, ancien abbé de Lérins dont le nom évoque une localité bas-alpine du domaine des Castellane, est vraisemblablement un allié du comte, son successeur Robert conduit un rapprochement avec le parti delphinal²⁴. L'évêque de Gap préfère avant tout cultiver son statut de prélat d'empire. C'est en tant que tel, plutôt que comme membre de l'entourage du comte de Provence, qu'il se rend en 1238 à Brescia et Turin, à l'appel de Frédéric II, en compagnie des archevêques de Vienne Jean de Bernin et d'Embrun Aymar de Bernin, et qu'il y obtient en avril un diplôme confirmant des possessions structurées et en plein essor, à l'appui sans doute d'une véritable *descriptio*²⁵. Mais il figure en 1237 dans le testament du dauphin Guigues VI André, qui le charge de conseiller sa veuve et son héritier²⁶. Innocent IV le commet avec son collègue de Digne en novembre 1247, pour examiner des accords conclus entre le dauphin et l'archevêque d'Embrun²⁷. Enfin, il participe à la fondation du couvent des Prêcheurs de La Baume-les-Sisteron en 1248, à l'appui de la dotation de Béatrice de Savoie, et en tant qu'ordinaire consacre son cimetière²⁸. Ses liens personnels le portent ainsi davantage vers le Dauphiné et ses marges, voire le parti de la comtesse douairière Béatrice de

22. Anonyme, 1884, p. 477-478.

23. Guillaume, 1888, n° 16. Guillaume, 1893, n° 367, 23 mai 1230. Guillaume, 1888, n° 17-18. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, col. 485-487.

24. Son épiscopat ayant duré seize ans selon son épitaphe, il a donc commencé à siéger vers 1235. Il est régulièrement attesté jusqu'en 1251. Guillaume, 1893, n° 392, 8 février 1237, à Durbon. Guillaume, 1893, n° 396, 27 septembre 1239. Roman d'Amat, 1923, n° 126, donation à l'abbaye de Boscodon par un particulier en février 1240 à Gap. Doublet, 1915, n° 188-189, 3 septembre 1242 à Senez. Guillaume, 1893, n° 422, 23 octobre 1243. Guillaume, 1888, n° 50, 4 avril 1244. Guillaume, 1888, n° 51-52, 11-12 avril 1245. Guillaume, 1888, n° 54-55, 5 novembre 1245 et 18 février 1246. Guillaume, 1888, n° 59-63, 13 mai-28 décembre 1248. Guillaume, 1888, n° 67, 18 mars 1251. Robert décède le 14 février 1251, après avoir revêtu la bure dominicaine, mais il semble avoir été inhumé dans sa cathédrale : Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, col. 487-488 ; Bernard Gui éd. 1961, p. 258. Son épitaphe a été repérée dans la cathédrale de Gap, lors des démolitions de 1866-1867 : Roman, 1888-1, col. 105-106 ; Favreau, 1991, p. 341-342, avec photographie et restitution du texte. On conserve aussi six exemplaires du sceau de cet évêque : Roman, 1870, p. 35-36.

25. Huillard-Bréholles, éd. 1852-1857, p. 196.

26. Le 4 mars 1237, Chevalier, 1913-1926, n° 7496.

27. L. Innocent IV, n° 3478, 29 novembre 1247.

28. Bernard Gui, 1961, p. 258.



Savoie, que vers la Provence. Il compte plusieurs chanoines d'Oulx dans son entourage, tels ses chapelains Agoult (*Algoudus*) signalé en 1245, Hugues de *Garda*²⁹ et Étienne en 1251³⁰. Mais dès 1240, le soutien apporté par Frédéric II et son vicaire Gautier de Manopello au consulat de Gap incite sans doute l'évêque à rechercher de nouvelles alliances politiques en direction du comte de Provence, ce que son successeur parachève³¹.

L'avènement de Charles d'Anjou comme comte de Provence et de Forcalquier ne bouleverse pas immédiatement ces tendances. Il faut attendre l'achèvement de sa mainmise sur le comté de Forcalquier et la retraite de Béatrice de Savoie en 1256, qui abandonne à son gendre ses droits en haute Provence, pour voir s'accroître l'emprise angevine sur les marges septentrionales³². Le prince angevin parvient alors à récupérer l'hommage en sa faveur pour toutes les possessions du dauphin à la suite de la convention de juillet 1257³³. C'est alors seulement que se trouve posée la question des relations féodales entre l'évêque de Gap et le nouveau comte de Provence et Forcalquier. Elle va se régler en termes politiques, plutôt que juridiques, et inaugurer une phase nouvelle.

Le règne de Charles d'Anjou comme comte de Provence et de Forcalquier modifie les rapports de force au sein du royaume d'Arles et ouvre une ère d'expansion aux marges de la Provence. Pendant une décennie, le comte s'efforce d'intégrer le siège épiscopal de Gap dans la sphère d'influence angevine. Il s'agit d'un succès politique et diplomatique assorti d'une emprise féodale. Mais ce contrôle n'est effectif qu'à une condition : la collaboration étroite des prélats et leur appartenance au parti angevin. Aussi leur recrutement constitue-t-il désormais l'enjeu fondamental, la clé de voûte d'une reconquête. Le rôle du personnel ecclésiastique du diocèse voisin de Sisteron, comme base arrière, s'avère en l'espèce déterminant. L'emprise angevine est favorisée par l'affaiblissement de la seigneurie épiscopale, à Gap, tout comme à Embrun, confrontée qu'elle est à des mouvements consulaires et à l'implantation delphinale. S'instaure ainsi une collaboration militaire, assortie

29. Guillaume, 1888, n° 54-55, 5 novembre 1245 et 18 février 1246.

30. Guillaume, 1888, n° 67, 18 mars 1251.

31. Fournier, 1891, p. 162-163. Nous n'évoquons ici qu'incidemment le gouvernement urbain de Gap et ses luttes contre l'évêque. Voir *supra* note 10.

32. En vertu de l'arbitrage de Louis IX, le 6 novembre 1256, son gendre Charles d'Anjou la dédommage par une rente annuelle de 6 000 livres, plus 5 000 autres à titre de préjudices subis, contre la restitution de tous ses châteaux de haute Provence, une fois leurs frais de garde déduits. La comtesse Béatrice se retire ensuite dans les domaines de sa famille et décède en 1264 (AD 13, B 353 et AN, J 178, n° 26 ; Laborde, 1875, p. 329-333 ; Viard, éd. et trad., 1942, p. 90-105).

33. AD 13, B 354. Voir aussi note 43.



d'une affiliation politique, et ce, en dépit de l'arsenal juridique de l'évêque, incapable de l'exploiter pour constituer la base d'une principauté durable. En cela, l'épiscopat d'Othon de Grasse (1251-1281) s'avère déterminant.

Othon appartient à la famille des princes d'Antibes, il est fils de Bertrand de Grasse († ap. 1239)³⁴. Mais c'est dans le chapitre d'Aix qu'il commence sa carrière: il y est archidiacre avant d'accéder au siège épiscopal de Gap. Ce recrutement dans le chapitre Saint-Sauveur d'un membre du lignage des Grasse renvoie aux liens établis alors entre les chapitres cathédraux de cette cité et de la capitale comtale, qui relèvent pourtant de deux provinces distinctes. Signe sans doute de la méthode employée par Charles d'Anjou pour reprendre en main ce diocèse de Provence orientale où le parti savoyard s'est implanté, des clerics aixois et grassois reçoivent aussi des bénéfices dans l'un et l'autre diocèse. Le passage de Visdomino dei Visdomini à la prévôté de Grasse, avant son accession au siège d'Aix, a sans doute favorisé les échanges en direction du chapitre de la capitale comtale. Il est donc fort probable qu'Othon de Grasse, qui compte au moins un parent dans le chapitre de sa cité, appartienne à ce réseau angevin avant même d'intégrer l'Église aixoise³⁵. Othon est attesté comme élu de Gap en juillet 1251³⁶, mais il n'est consacré que l'année suivante³⁷. Il apparaît régulièrement lors d'accords et confirmations avec des établissements religieux³⁸. Dès le début de son pontificat,

-
34. Il a deux frères: Pons Albert, moine de Lérins, disparu après 1239, et Raymond de Grasse, et deux sœurs, Bertrande, et Béatrice, décédée avant 1259, et épouse de Boniface de *Claverio*. C'est vraisemblablement son frère Raymond qui exerce en 1276 comme sénéchal du Venaissin pontifical, sous les ordres du recteur Guillaume de Villaret: L Nicolas IV, n° 7283 et Theis, 2012, p. 143 et 145.
35. Sur le chapitre cathédral, les évêques de Grasse et les comtes de Provence: Pécout, 2014-1, p. 143-186.
36. Guillaume, 1888, n°s 68-69, 19-20 juillet 1251, et en novembre il est toujours qualifié d'élu. On dispose de plusieurs exemplaires de son sceau, dès après son élection et avant sa consécration semble-t-il: Roman, 1870, n°s 7-10, p. 36-41; Roman, 1888-2, 1, p. 89-90.
37. Avant le 22 avril 1252: Guillaume, 1888, n° 70.
38. AD 13, 56H 5284, 6 avril 1252 et 56H 5217, 24 avril 1259, avec le Temple; Guillaume, 1893, n° 463, 22 octobre 1255, Guillaume, 1893, n° 466, 30 août 1256, Guillaume, 1893, n° 467, 31 décembre 1256, avec la chartreuse de Durbon; AD 13, 2H 574, avec les moines de Montmajour, présentation d'un chapelain, 31 mai 1273; AD 13, 56H 5340, 1^{er} mars 1274, avec la maison de Saint-Antoine-de-Gap affaiblie par les dettes et la guerre. Guillaume, 1893, n° 516, 20 décembre 1278, est porté devant l'évêque un différend entre Durbon et la communauté de Saint-Julien-en-Beauchêne. Guillaume, 1888, n° 111, 12 juillet 1279, il s'accorde avec le prieur de la chartreuse de Bertaud, au sujet des perceptions à part de fruit au *castrum* de Lazare. Guillaume, 1893, n° 529, 18 août 1281 à Sisteron, avec les Chartreux de Durbon. AD 05, G 1202, témoin lors d'une sentence arbitrale concernant la communauté de Gap, le 14 décembre 1257.



Othon de Grasse fréquente régulièrement la cour du comte de Provence. Il est présent à Aix dès novembre 1251, lors de l'hommage de Barral de Baux, avec ses collègues d'Aix, Marseille, Riez, ainsi que l'entourage proche de Charles d'Anjou³⁹. Pourtant, dans un premier temps, l'intérêt politique de son Église l'oblige à se tourner vers le dauphin, comme l'ont fait ses prédécesseurs. Le 18 juillet 1251, il reçoit son hommage pour toutes ses possessions de la cité et du comté de Gap⁴⁰. Puis, le conflit avec Guigues VII se cristallise rapidement sur les attributs du pouvoir. Dès juillet 1252, un arbitrage du prévôt Lantelme de Montorcier est nécessaire, à propos de la levée par l'évêque de taxes jugées indues sur ses hommes à Gap, Chorges et dans l'Embrunais. L'érection de la forteresse de Tournefort par le prélat suscite l'opposition du dauphin en 1256, qui fait confisquer la place de Lazer en représailles⁴¹. Guigues obtient l'appui d'Alexandre IV dans ses efforts contre Charles d'Anjou pour capter les droits des Mévouillon et des Montauban dans les Baronnie, à condition qu'il demeure vassal des évêques locaux⁴². Le 9 juillet suivant, le comte amorce un recul, et finit par conclure un traité avec le dauphin le 17 juillet 1257, Guigues VII acceptant de lui prêter hommage pour le Gapençais et, en contrepartie, recevant en fief les possessions des Mévouillon et des Montauban⁴³. Les 13 et 14 décembre 1257, Othon conclut aussi une convention avec Guigues, par laquelle le dauphin se pose en protecteur

39. AD 13, B 345, B 304 et B 1067, f° 1, et Bourrilly, 1925, n° 40, 19 novembre 1251.

40. AD 05, G 1552, 18 juillet 1251 (*vidimus* du 27 octobre 1265).

41. L'accord final intervient en 1271 seulement et impose au consulat qui a soutenu l'évêque une forte amende financée par la cession de Furmeyer au dauphin.

42. Le 28 mars 1257, Alexandre IV invite Othon de Gap, ainsi que les archevêques d'Embrun, de Vienne et l'évêque de Grenoble, à défendre les intérêts de Guigues VII s'il reste un vassal fidèle. AD 13, B 354 et Chevalier, 1913-1926, n° 9327 : lettre du pape aux prélats, le 28 mars 1257 ; lettre du dauphin Guigues à Othon de Gap et Henri d'Embrun au sujet de son nonce, le doyen de Grenoble Burnon, le 17 mai 1257 ; lettre d'authentification de la bulle pontificale, le 29 mai 1257. Cet appui d'Alexandre IV à Guigues VII est visiblement le fruit des pressions de Philippe de Savoie auprès du pape relayées par Hugues de Saint-Cher (Chevalier, 1913-1926, n° 9409, vers 1258). Estienne, 1997, p. 20-28.

43. AD 13, B 354 et B 356, 17 juillet 1257, et nombreuses copies, B 143, f° 41-41v et 114-114v ; B 2, f° 15v-17, 28-29 et 66 ; B 176, f° 93 et 93 ; B 149, f° 9-11 et 15v-17 (ind. Chevalier, 1913-1926, n° 9357 ; éd. J.-P. Papon, *Histoire générale de la Provence*, 2, Paris, 1778, n° 81, p. XC-XCVI ; Minieri Riccio, 1857, n° 9, p. 131-132 ; Bouïard, 1926, n° 1) ; et 18 juillet 1257 : B 354 ; B 143, f° 114-114v ; B 2, f° 1415v, 65v-66 ; B 176, f° 92v-93 ; B 149, f° 14-15v (ind. Chevalier, 1913-1926, n° 9359 ; éd. Nicollet 1903, 13-14, à partir d'une copie des archives municipales de Sisteron). Le 17 juillet 1257, Guigues VII donne à Charles d'Anjou la terre de Gap, les droits de Dragonnet de Montauban et de son épouse Galburge, et ses biens du comté de Forcalquier. L'acte rédigé par le notaire Martin de Paris est passé à Riez, en présence de Gui comte de Forez, Barral de Baux, Guillaume de *Bello Monte*, Henri de Luzarches, chanoine de Chartres et chapelain de Charles d'Anjou, Robert de Laveno, viguier de Marseille et professeur de droit civil, maître Pierre *Lombardi*, le *miles* Bérard de *Laver*, *Bastardinus* de *Monte Ferrico*.



du prélat, ainsi qu'avec Charles d'Anjou⁴⁴. Après avoir obtenu la soumission du consulat, dauphin, évêque de Gap et comte de Provence se partagent ses droits sur les marchés, les biens communaux, foires et banalités. Dès lors, aux côtés de l'évêque, Guigues VII est parvenu à institutionnaliser sa présence dans le Gapençais, tandis que Charles d'Anjou a obtenu la reconnaissance de ses droits éminents. Le droit féodal est l'instrument principal de régulation de cet édifice politique⁴⁵. Si le dauphin ne constitue plus désormais une menace directe pour les Angevins, dont le prestige s'étoffe à l'occasion de l'accession au trône de Sicile en 1265, et si l'apparence d'une hiérarchie est maintenue entre Guigues et l'évêque, l'autorité politique de ce dernier s'en trouve bien amoindrie.

Quand Othon s'efforce de regrouper ses droits seigneuriaux, il se heurte à nouveau à Guigues VII au sujet des juridictions de Manteyer. Ce sont alors des Provençaux qui sont chargés de pacifier ce conflit⁴⁶. À l'issue de cette affaire, le prélat obtient certes les droits du consulat de Gap, Montalquier et Furmeyer, contre la cession de Reynier, Sigoyer et une partie de Manteyer. Le dernier acte de cette rivalité où le mouvement consulaire joue un rôle essentiel dans la cité, entre 1271 et 1281, conduit Othon de Grasse à céder la seigneurie de Gap au comte de Provence en deux étapes. Suite au ralliement du consulat au nouveau dauphin Jean (1269-1282) et à sa mère Béatrice de Faucigny, le prélat bascule totalement dans le parti angevin, seul à même de lui fournir l'assistance militaire nécessaire. Les rébellions de la cité épiscopale débouchent sur les interventions des princes concurrents. Le 11 décembre 1271, le consulat se soumet au dauphin Jean et à sa mère, prête hommage à leurs procureurs et marche sur le château épiscopal de Manteyer. Avec l'obtention des droits du consulat d'Embrun en 1258, le dauphin accroît donc son emprise aux marges des domaines angevins⁴⁷. Pour obtenir l'appui de Charles d'Anjou, Othon de Grasse se reconnaît son

44. AD 05, G 1552, copie partielle; le traité accompagne la sentence du baile condamnant la cité de Gap à indemniser le dauphin pour la destruction de Montalquier (AD 05, G 1202, 14 décembre 1257).

45. Du reste, dès 1263, Charles d'Anjou impose la cour aixoise comme juridiction d'appel dans les conflits locaux impliquant le dauphin. Resmini 1980, p. 92, n° 177.

46. Le viguier épiscopal Roland de Manteyer aliène les juridictions de ce *castrum* au dauphin le 4 avril 1260. Le 4 juillet 1262, l'évêque rachète la renonciation de celui-ci à ses prétentions au prix fort et autorise la présence d'un juge delphinal à Gap pour les causes mineures. Les troupes de l'évêque commandées par le précepteur des Hospitaliers peuvent alors attaquer les Manteyer, mais ce conflit se répercute dans la cité même: les syndics de Gap refusent en effet le paiement d'un subside destiné à financer la politique de l'évêque. C'est l'intervention des plus hautes autorités de Provence qui apaise un temps l'affaire. Le sénéchal et l'évêque de Sisteron Alain de Luzarches, proche conseiller de Charles d'Anjou, ordonnent à Othon de Gap la restitution de Manteyer, tout en réduisant le consulat à l'obéissance envers l'évêque. Ce dernier achète finalement la part des Manteyer en 1270.

47. Vaillant, 1951; Giordanengo, 2000, p. 333-364.



vassal devant le sénéchal, le 19 décembre 1271 à Aix, pour toutes ses possessions, promet les cavalcades dans le comté de Forcalquier et place sa justice sous les appels du roi, moyennant la restitution de Manteyer, l'inféodation de Sigoyer et Reynier et l'abstention de toute levée de subside⁴⁸. Mais en juin suivant, le roi de Sicile parvient aussi à transiger avec le dauphin et à partager à trois les droits du consulat⁴⁹. Cette crise politique affecte aussi l'Église de Gap et oppose des partis au sein du chapitre cathédral. En 1271, Othon excommunie ce dernier. En 1273, l'évêque s'appuie sur Hugues *Maceya*, frère d'un prévôt et consul en 1260, sur Guillaume de Montbonod, parent du prévôt Raoul, et Hugues *Pabia*. Face au prélat, se dressent les Odon, les Jausaud, ainsi que Lantelme de Saint-Marcel et son frère le chanoine Hugues, une bonne partie de la noblesse et de la notabilité consulaire. Un arbitrage est finalement trouvé en janvier 1274⁵⁰.

Une dernière phase de crise aboutit à l'isolement de l'évêque. Si en janvier 1275 encore, Othon parvient à conclure une convention avec la commune⁵¹, en 1278 il est à nouveau aux prises avec elle⁵². Finalement, le 1^{er} mai 1281, il cède aux Angevins la moitié des juridictions sur la cité avec les droits du consulat et reçoit en retour l'appui militaire de Charles de Salerno pour mater la rébellion⁵³. Ce dernier fait recueillir l'hommage de la ville le 25 septembre 1281, mais essuie le

48. AD 13, B 371 et B 143, f° 1v-4 et 1, B 2, f° 1-2v, à Aix en présence de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Sisteron, avec confirmation par le comte du 6 septembre 1272. AD 05, G 1112, copie partielle; le 17 mai 1272, le roi donne pouvoir au sénéchal pour valider l'accord. La communauté de Gap s'était ralliée à Béatrice, comtesse d'Albon et dauphine et lui a cédé le consulat, tout en s'emparant de Manteyer, possession épiscopale sous le *dominium* du comte de Provence. L'évêque réclame réparation au roi et lui fait hommage pour Gap, Lazer, Châteaueux-sur-Tallard, Lettret, Rambaud, La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve, Tournefort, Montreviol, La Fare, Poligny, Le Noyer, Le Glaisil, Manteyer, Montmaur, Brunsel, La Bâtie-de-Montmaur, et promet les cavalcades. Il obtient en outre confirmation de ses juridictions, obtient la concession de Sigoyer et de Reynier et recouvre les droits de consulat de Gap, mais le roi ne pourra pas lever de contribution sur Gap ni y acquérir des biens.

49. En outre, en novembre 1272, le roi commet l'archevêque d'Arles Bertrand de Saint-Martin pour mener une procédure facilitant un accord entre l'évêque et Béatrice de Faucigny, au sujet des droits du consulat de Gap. Boüard, 1926, n° 572 et Filangeri, 1950, 9, n° 146, p. 142, 1^{er} novembre 1272.

50. La sentence est prononcée par deux Prêcheurs, Raymond, prieur du couvent de La Baumes-Sisteron, et Raybaud de Savine, par le précepteur des Antonins de Gap Guillaume Rouvre, l'archidiacre de Gap Guillaume de *Bello Monte* et le chanoine Lantelme de Saint-Marcel. L'évêque pardonne aux rebelles et cinq prudhommes dont un chanoine (Guillaume de *Bello Monte*, Bertrand *Jausaudi*, Guillaume de Montbonot, Othon de Gap, Raymond *Pellardi*) sont choisis pour présider le conseil de l'*universitas* et désigner annuellement leurs successeurs avec l'aide de dix personnes honorables. Les serments sont ensuite collectés entre le 8 et le 17 janvier dans les divers *castra* également concernés par la rébellion. AM Gap, AA 2 et Vaillant, 1942, p. 173-261, et ici p. 224-231.

51. AD 05, G 1533, 19 janvier 1275 (notes manuscrites de l'érudit François Vallon-Corse).

52. La commune s'empare de sa personne et le prélat l'excommunie.

53. AD 13, B 377, B 412, B 143, f° 111-112, B 2, f° 63v-64v et B 1231 (copies).



refus de toute reddition des armes. Il doit donc s'emparer de Gap en avril 1282, puis imposer un traité aux syndics⁵⁴. Le terme de consulat disparaît alors. Le prince obtient les fouages, le fournage, la gabelle, les droits sur les fossés et les biens communaux. Lorsque meurt le dauphin Jean et que sa sœur Anne se retrouve seule héritière, le comte de Provence tente de pousser plus loin son avantage. Le 5 novembre 1282, le sénéchal de Provence demande une consultation juridique à propos du statut du Gapençais, pour établir s'il peut valablement prononcer une commise du fait de la dévolution de cette terre à une femme⁵⁵. La recomposition politique accompagne la mainmise sur l'épiscopat.

Marginalisé depuis la perte du Gapençais, le comte de Provence parvient à y reprendre pied en 1257 en imposant le lien féodal au dauphin, puis en s'emparant de l'autorité sur la partie épiscopale de la cité entre 1271 et 1281, au détriment d'un prélat qui pouvait pourtant s'appuyer sur des diplômes impériaux pour revendiquer une pleine autonomie, sans en avoir jamais eu durablement les moyens militaires. Le consulat a fait lui aussi les frais de cette reconquête. C'est là une méthode appliquée auparavant à Arles puis à Marseille, et devenue à Gap un instrument de l'expansion angevine sur ses marges : la captation de la seigneurie épiscopale sur la cité, avec de fortes contreparties juridictionnelles abandonnées aux prélats dans une série de *castra*.

Au service du prince

Désormais, les évêques de Gap sont des hommes du prince. Bien plus, ils s'inscrivent dans un milieu étroitement associé au gouvernement de la Provence sous le règne de Charles II. Durant sa captivité entre 1286 et 1288, celui-ci a dépassé une grave crise dynastique dans le *Regno*, grâce à l'appui de la papauté et du royaume de France. Mais en Provence, c'est le soutien de l'épiscopat qui a été déterminant. À Gap, deux carrières l'illustrent parfaitement, pour deux générations successives, celles de Raymond de Mévouillon († 1294) et de Geoffroi de Lincel († 1315).

Le premier d'entre eux, au profil de lettré, théologien et mendiant, appartient à un parti de prélats militants, attentifs à la lutte contre la dissidence religieuse. Il procède d'un prestigieux lignage des confins de la Provence et du Dauphiné, en graves difficultés depuis la fin du XIII^e siècle, tout comme ses parents les Montauban. Leurs possessions sont l'enjeu d'une rivalité entre le dauphin et Charles d'Anjou dès les années 1250⁵⁶. Raymond de Mévouillon est le fils de

54. Il est évoqué en janvier 1286 : AD 05, G 1551 et Vaillant, 1942, p. 232-236.

55. AD 13, B 143, f^o 115-115v, B 2, f^o 66v-67 et B 149, f^o 17-19. Giordanengo, 1988, p. 168 et 275-277.

56. Sur les Mévouillon : Chevalier, 1910, p. 280-293 et 284-286 pour le testament du père de l'évêque Raymond ; Estienne, 1997, p. 20-28 ; Estienne, 2000 (dactylographié), 3, p. 758-759.



Raymond, seigneur de Buis († 1274)⁵⁷, et frère d'un autre Raymond, seigneur de Mévouillon⁵⁸. Au sein de sa parenté, le prêcheur Raymond demeure lui-même un puissant personnage⁵⁹. L'évêque de Gap conserve des revenus importants sur les terres patrimoniales jusqu'en 1291, date à laquelle il cède à son neveu Raymond un certain nombre de possessions contre une rente annuelle⁶⁰. Enfin, lorsqu'il disparaît le 28 juin 1294⁶¹, son attachement au couvent de La Baume-les-Sisteron se manifeste dans son élection de sépulture en ce lieu, qui constitue alors comme un sanctuaire familial.

Dès juin 1267, Raymond de Mévouillon est attesté comme frère prêcheur, lorsque Clément IV le propose pour arbitrer tout conflit de l'évêque d'Avignon Robert d'Uzès et son frère Décan, dans l'affaire qui les oppose à Dragonnet de

-
57. Buis-les-Baronnies, Drôme. Il teste le 28 juin 1263 (AD 38, B 3642). Il se retire au couvent de La Baume, auprès de son fils, où il décède avant le 22 juillet 1274 (Chevalier, 1913-1926, n^{os} 11279, 11284 et 11314); le 2 juillet 1255, Alexandre IV recommande, aux archevêques Henri d'Embrun et Jean de Vienne et à l'évêque de Carpentras, Raymond de Mévouillon qui rentre au couvent des Prêcheurs de Gap après avoir abandonné ses biens à son fils et réparé ses méfaits (AD 38, B 3642 et Chevalier, 1913-1926, n^o 9155); le 19 octobre 1256, Raymond de Mévouillon, alors novice OFP, donne à sa fille Saure, femme de Pierre Isoard seigneur d'Aix-en-Diois, diverses sommes issues de sa dot et de celle de sa mère (Chevalier, 1913-1926, n^o 9263). En juillet 1281, Raymond de Mévouillon OFP exécute le testament de son père en vendant des droits à son frère Raymond, qui doit céder la place à son fils. Lorsque ce denier accepte de se croiser, le pape Honorius IV commet l'évêque de Gap comme conservateur de ses biens, le 13 juin 1286 (Chevalier, 1913-1926, n^o 12316; Chevalier, 1896, p. 91). Le Clerc, 1842, p. 256. Le testament de Raymond de Mévouillon, père de l'évêque et archevêque Raymond, est l'objet d'une procédure entre son neveu Raymond et le prieur provincial OFP, portée devant la Curie en 1309: LC Clément V, n^o 4944, 13 novembre 1309.
58. Il est attesté entre 1251 et 1274. AD 38, B 3643 en 1263, et B 3649 en 1281. Mazel, 2000 (dactylographié), 3, p. 758-759. Les alliances du lignage sont prestigieuses et manifestent son rang dans la noblesse provençale: la nièce de Raymond de Mévouillon, Agathe, est l'épouse de Bertrand de Baux comte d'Avellino († 1305).
59. Dès juillet 1259, il a intenté une action au sujet du testament de son père, face à l'une de ses sœurs (AD 38, B 3641). En outre, il est chargé en juin 1286 par Honorius IV de la protection des biens de Raymond de Mévouillon le jeune qui a pris la décision de se croiser (Chevalier, 1913-1926, n^o 13014, 13 juin 1286). En mai 1288, l'évêque assiste à la concession de franchise effectuée par Raymond le jeune en faveur des procureurs du Buis, et confirme l'accord (Chevalier, 1913-1926, 13264, 8 mai 1288, c'est son propre notaire qui rédige l'acte). Martin IV lui donne licence pour envoyer l'un de ses parents étudier au couvent de Sisteron en juillet 1282 (Chevalier, 1913-1926, n^o 12458, 25 juillet 1282). Devenu archevêque d'Embrun, c'est avec son neveu Raymond qu'il favorise la création du couvent dominicain de Buis-les-Baronnies en 1294 (Amargier, 1970, p. 25-31. Bernard Gui, 1961, p. 282-283).
60. AD 38, B 3653, 16 avril 1291, ind. Chevalier, 1913-1926, n^o 13859.: il s'agit de droits sur Le Buis, Sainte-Jalle, Saint-Sauveur, Bésignan, Autanne, Le Villard, Sahune, Arpavon, Aubres, Montréal et Ubrieux.
61. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-André donne la date d'inhumation au 24 mars: Besse, 1909-1910, p. 244.



Montauban⁶². On le trouve à nouveau aux côtés du même évêque Robert d'Uzès, comme conseiller dans l'exécution du testament d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, le 20 avril 1277⁶³. L'évêque d'Avignon appartient lui aussi à un lignage prestigieux, et il compte un neveu parmi les Dominicains. Ces deux indices ténus peuvent peut-être suggérer les liens de Raymond de Mévouillon avec un milieu attaché au cardinal Bernard de Languissel. Mais le cheminement de Raymond est sans doute plus complexe. Il est lecteur en théologie au couvent de La Baume-les-Sisteron en 1262 et 1273, puis prieur en 1274 : à ce titre, il arbitre en janvier entre l'évêque de Gap Othon et la communauté, appuyé sur une partie du chapitre cathédral⁶⁴. De même, on le rencontre lors de plusieurs chapitres de son ordre⁶⁵. Sa carrière débute donc au couvent de La Baume, la fondation de Béatrice de Savoie, sans doute à une époque où cet établissement est encore le relais de ses partisans, sous l'épiscopat du frère Humbert Fallavel jusqu'en 1257. De plus, le cardinal Henri de Suse, ancien évêque de Sisteron puis archevêque d'Embrun, mentionne Raymond de Mévouillon dans son testament en octobre 1271⁶⁶. Raymond entretient en outre des liens lignagers avec les princes d'Orange (sa sœur Galburge est l'épouse de Guillaume de Baux, † c. 1256) et avec les comtes de Genève (son frère Raymond est l'époux de Béatrice de Genève alias *Comtessona*, nièce de Béatrice de Savoie). On peut donc sans doute identifier chez lui une période où ses attaches avec le parti angevin ont été distantes. Son ralliement n'en est pas moins complet, dès les années 1270 sans doute, et sûrement dès le début de son épiscopat à Gap. Enfin, du fait de sa formation intellectuelle, Raymond de Mévouillon occupe au sein de l'épiscopat de Provence

62. L. Clément IV, n° 1213. Chevalier 1886, p. 24-40 et 165-166.

63. Chevalier, 1913-1926, n° 11694.

64. AM Gap, AA 2 et Vaillant, 1942, p. 173-261, et ici p. 224-231.

65. Il paraît comme *predicator generalis* au chapitre d'Avignon en 1264, comme *definitor* aux chapitres généraux de Bologne (1267) et Milan (1270), aux chapitres provinciaux de Narbonne (1272 et 1280), Bologne (1275), Agen (1276), Montpellier (1278) et Paris (1279). Le chapitre général de Milan le dépêche en Angleterre en 1278, avec le frère Jean *Vigorosi*, régent du *studium generale* de Montpellier, afin d'enquêter et de sévir contre les couvents de la province réticents à la réception des œuvres de Thomas d'Acquin. Martène, Durand 1717, col. 1793. Le Clerc, 1842, p. 253-255. Chevalier, 1913-1926, n° 11841. Jean *Vigorosi* OFP, prieur de Montpellier et régent de ce *studium*, devient prieur de Saint-Maximin (1296-1303) puis provincial de Provence († 1305). Amargier, 1970, p. 119-144, notamment p. 131 ; Vicaire, 1985, p. 277-304 et ici p. 293.

66. Il lègue à son ordre sa Bible enluminée acquise à Paris, en en laissant l'usage à Raymond sa vie durant, et évoque l'aide qu'il a pu apporter aux siens. Paravicini Bagliani, *I Testamenti*, p. 135 et 137. La mention du père et du frère de Raymond de Mévouillon suggère qu'il s'agit bien de notre évêque de Gap, et non de son père homonyme qui a fait retraite dans l'ordre dominicain à la fin de sa vie.



une place particulière⁶⁷. Il dispose dans sa résidence patrimoniale de Buis d'une bibliothèque que conservent après sa mort les Prêcheurs de La Baume, au grand dam du chapitre cathédral d'Embrun⁶⁸. On lui a attribué à tort la paternité d'un corpus d'œuvres théologiques dont une traduction en grec nous est parvenue, mais qui est le fait d'Arnau de Vilanova († 1311).

Les pontificats de Raymond de Mévouillon à Gap puis à Embrun n'occupent qu'une douzaine d'années, entre 1282 et 1294. Mais son gouvernement y a été particulièrement intense. Il est élu par le chapitre de Gap à l'unanimité, sans doute du fait de ses parentés locales et de sa notoriété⁶⁹. Le principal problème que Raymond de Mévouillon se doit de régler est celui de ses relations avec la communauté de Gap, après des décennies de troubles qui l'ont opposé à ses prédécesseurs. C'est alors semble-t-il qu'il entre en relation avec le futur Charles II dont il sera un proche⁷⁰.

L'alliance angevine est la constante de sa politique. Raymond de Mévouillon obtient ainsi de Charles de Salerno la restitution de ses justices temporelles sur la partie épiscopale de la cité le 7 août 1283, confisquées par le prince lors de son intervention militaire de 1281 et 1282⁷¹. Puis il bénéficie du soutien du même, devenu Charles II, alors qu'il est captif des Aragonais. Le 2 janvier 1287, Raymond de Mévouillon s'accorde avec les syndics de Gap sur la répartition d'un certain nombre de droits disputés : l'évêque abandonne ce que Charles de Salerno lui avait confirmé en 1281 (*focagia*, fours, gabelle, droits sur des zones incultes et sur les fossés), moyennant la concession des quatre fours de la ville et la possibilité

67. Nous avons conservé de lui deux lettres, l'une adressée à Pierre de Tarentaise (OFP, archevêque de Lyon en 1272 et cardinal d'Ostie en 1273), une autre datée du 15 novembre 1288 et rappelant une disposition de Nicolas IV sur les Prêcheurs novices ayant abandonné l'habit. Kaeppli Panella, 1993, n° 3399.50. GC *Nova*, 1, col. 465.

68. Réclamations du chapitre au début du pontificat de son successeur, au sujet de ces livres et de vaisselle précieuse : *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris, 1715-1865, 3, *Instr.*, n° 5, col. 183-184.

69. Paul, 2000, p. 264-265. Martin IV commet le 13 juin 1282 l'archevêque d'Embrun Jacques de Sérène et l'évêque de Vaison pour recevoir du ministre général de son ordre l'autorisation d'exercer l'épiscopat (L Martin IV, n° 162, 13 juin 1282. Pour le sceau épiscopal : Roman, 1870, n° 6, p. 35-36, n° 11, p. 41-42).

70. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 29, col. 291-292 et Chevalier, 1913-1926, n° 13115, 16 mai 1287.

71. AD 13, B 2, f° 61v, convention du 1^{er} mai 1281. Le 18 novembre suivant à Tarascon, le chapitre de Gap a confirmé ces cessions à Charles de Salerno et au sénéchal Guillaume de Gonesse, par l'intermédiaire de ses procureurs Bertrand de Lincel prévôt d'Apt et le chanoine de Gap Bertrand d'Esparron (AD 13, B 377). Cependant, en janvier 1284, Charles demande aussi à son commissaire, l'évêque de Digne, de veiller à ce que les juridictions qui appartenaient à la commune y retournent (AM Gap, AA 1 et Vaillant, 1942, p. 173-261).



d'en édifier deux autres⁷². Il conserve toutefois la frappe monétaire et interdit à la communauté d'aliéner les droits qu'il a accepté de lui céder. Cette disposition vise vraisemblablement le dauphin. En mai 1287, depuis sa résidence surveillée de Siurana en Catalogne, Charles II confirme au prélat les donations reçues de Charles d'Anjou sur les droits saisis sur la communauté⁷³. Le roi pacifie la cité, en s'engageant en 1287 à restituer les saisies si la communauté fait droit à l'évêque, qu'il qualifie de parent (*consanguineus noster*)⁷⁴. Les relations de Raymond de Mévouillon avec le dauphin sont en revanche beaucoup plus distantes que celles de ses prédécesseurs⁷⁵.

Lors de la captivité de Charles II, Raymond de Mévouillon est spécialement actif. Il caractérise alors cette génération de prélats fidèles agents de la monarchie angevine et travaillant avec les papes à sa survie. La confiance d'Honorius IV se perçoit dès 1286, quand il le charge de faire citer à comparaître devant lui l'évêque de Grenoble, dans une affaire opposant l'archevêque de Vienne Guillaume de Livron (1283-c. 1305) et Louis de Savoie († 1302)⁷⁶. Raymond est envoyé à Rome à la fin de 1286, en compagnie du prévôt d'Apt Geoffroi de Lincel, afin d'exposer à Honorius IV les conditions de paix du roi d'Aragon⁷⁷. En 1287, il se rend à nouveau auprès d'Honorius IV avec le même Geoffroi de Lincel pour discuter des conditions posées par le même souverain à la libération de Charles II. De même, il assiste à l'entrevue d'Oléron entre Philippe IV et Alphonse III, et aux négociations en faveur de l'Angevin⁷⁸. Un Guillaume de Mévouillon, neveu de l'évêque, fait d'ailleurs partie des otages que le traité de Canfranc prévoit de livrer aux Aragonais comme garants, le 18 octobre 1288⁷⁹. Ensuite, l'évêque Raymond est attesté dans l'entourage royal dès le retour du

72. AD 05, G 1551 et Chevalier, 1913-1926, n° 13073. Charles II confirmera cet accord le 24 juin 1289.

73. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 29, col. 291-292 et Chevalier, 1913-1926, n° 13115, 16 mai 1287.

74. AD 13, B 262, f° 9v-10: 16 mai 1287, lettre au sénéchal Philippe de Laveno, depuis sa résidence forcée de Siurana en Catalogne, en présence de Pierre de Lamanon OFP et du chapelain du roi Robert *Britonis*. L'évêque pourra recouvrer ce dont le consulat de Gap s'est emparé.

75. En 1286, il est en conflit avec Humbert au sujet du péage de Lazer et des revenus du consulat: Chevalier, 1913-1926, n° 13041, 21 août 1286, désignation d'un arbitre commun.

76. L Honorius IV, n° 533, 13 juin 1286: l'évêque de Gap est accompagné de l'archevêque de Lyon Raoul de la Tourette et de l'évêque d'Autun Jacques de Beauvoir. Louis de Savoie est fils de Thomas de Savoie et de Béatrice Fieschi.

77. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, col. 491 et *Instr.*, n° 29, col. 293-294 et n° 31, col. 295.

78. Rymer, 1739, p. 18-19, 25 juillet 1287: présence de frère Raymond de Mévouillon, évêque de Gap, maître Geoffroi de Lincel, prévôt de Gap, et Jean de Comines, abbé de Saint-Victor de Marseille.

79. Rymer, 1739, p. 27-29 pour le traité, et p. 30 pour la liste des otages.



prince, en novembre 1288⁸⁰. En juin suivant, il est en mission pour le roi avec sa *familia* et son escorte auprès de la Curie et reçoit un sauf-conduit pour le passage des Abruzzes⁸¹. Le 18 novembre 1289, il vidime et scelle un acte constatant que le roi a bien respecté sa promesse de se présenter en Catalogne⁸².

Les gratifications qu'il reçoit en récompense de cet activisme diplomatique proviennent aussi bien de Charles II que des papes. L'évêque de Gap se voit octroyer par ces derniers plusieurs privilèges et licences lui permettant de financer nombre de ses opérations. Dès 1284, Raymond de Mévouillon reçoit ainsi de Martin IV l'aptitude à conférer les églises restées trop longtemps vacantes et tombées sous la réserve pontificale⁸³. En juin et juillet 1289, en considération de son œuvre diplomatique et de ses dépenses à cette occasion, Raymond bénéficie de plusieurs bulles pontificales lui accordant licence d'accréditer un notaire, d'exercer la visite et de percevoir les procurations par le biais de procureurs pendant deux années, de conférer un canonicat et une prébende à Gap à un clerc, ainsi que la faculté de tester⁸⁴. Enfin, Nicolas IV lui accorde la possibilité de financer les dettes contractées dans ses efforts en faveur de la libération du roi, en lui concédant le produit des procurations levées lors de deux visites dans l'année⁸⁵. De son côté, le 24 juin 1289, le roi lui confirme la possession des revenus confisqués au

-
- 80.** Avec Geoffroi de Lincel à Oléron le 3 novembre 1288, Rymer 1739, p. 34-35; le 3 novembre à Oléron avec le même, Pierre de Lamanon, Ricau de Lamanon, Bérenger Gantelme, tous conseillers et familiers; Rymer, 1739, p. 35.
- 81.** Filangeri, 1950, 30, n° 8, p. 21, 24 juin 1289.
- 82.** AD 13, B 388.
- 83.** L Martin IV, n° 434, 23 janvier 1284: la bulle invoque les canons de Latran IV et de Lyon II au sujet de la réserve sur les bénéfices restés trop longtemps non pourvus et sur la nécessité de la résidence et de l'ordination des desservants.
- 84.** L Nicolas IV, nos 1045, 30 juin 1289; nos 1038, 1040, 1070, 7 juillet 1289. De nouveau le 5 janvier 1290 pour la concession d'un canonicat, n° 1925. On connaît peu de membres de l'entourage de Raymond qui auraient pu en bénéficier. On lui connaît un chapelain, G. Orselli, alors qu'il est archevêque en 1292 (AD 05, G 493 et Fornier, 1890-1892, 3, n° 31, p. 252-255, 10 novembre 1292).
- 85.** Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 31, col. 295, 7 juillet 1289.



consulat en 1281, tant qu'il ne se sera pas remboursé des spoliations et dommages alors subis⁸⁶. Il est vrai que son épiscopat correspond aussi à une campagne de constructions et de rénovation de la cathédrale de Gap⁸⁷.

Aussi, le transfert de Raymond de Mévouillon sur le siège d'Embrun le 4 octobre 1289 couronne-t-il une carrière éminemment politique⁸⁸. Elle manifeste aussi l'emprise des Angevins sur cet archevêché. Cette translation entre deux sièges voisins, mais de provinces différentes, souligne aussi les liens noués entre les deux et la similitude des missions que le roi assigne à leur détenteur : un contrôle politique sur les marges de la Provence et sur les passages alpins.

Son successeur Geoffroi de Lincel, qui avait accompagné Raymond à l'occasion de missions commanditées par le roi, appartient à un milieu politique similaire. Il procède pour sa part de la *familia* d'un éminent prélat qui doit sa carrière à Charles d'Anjou, Visdomino dei Visdomini, jurisconsulte puis archevêque d'Aix et enfin cardinal⁸⁹. Ses origines sociales sont également comparables à celles de son prédécesseur à Gap. Geoffroi est issu des seigneurs de Lincel, un lignage

86. AD 05, G 1506 (copie de 1407), G 1112 (copie de 1584), et AM Gap, AA 1.

87. Le passage de Raymond de Mévouillon sur le siège de Gap et celui de son successeur correspondent à une ère apparente de développement des ressources de l'Église. Cela se perçoit à travers les campagnes de construction qui concernent la cathédrale et ses abords. Le 11 décembre 1271, l'église est désignée comme ancienne, ce qui suppose une reconstruction, sans doute depuis Robert et toujours en cours sous Raymond de Mévouillon. La campagne de reconstruction semble connaître un nouvel élan à partir de 1289-1290, à l'appui de plusieurs bulles pontificales permettant à l'évêque de trouver des financements ou d'alléger le fardeau de ses dettes, et par le recours à des subsides levés sur la communauté de Gap (AD 05, G 1554, 1^{er} février 1304). Le 2 juillet 1289, une bulle de Nicolas IV évoque un chantier en cours déjà depuis un certain temps, et sa teneur est réitérée lors de la nomination de Geoffroi de Lincel le 15 janvier 1290. Les travaux sont ainsi financés grâce aux bénéfices vacants depuis trois ans, le revenu de la première année étant affecté aux opérations de réfection (Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 30, col. 294 et L Nicolas IV, n° 1039, 1924, bulles de Nicolas IV du 2 juillet 1289 et du 5 janvier 1290. Le 23 mai 1291, le pape réitère cette concession de vacants en faveur de la reconstruction de la cathédrale de Gap déjà donnée à Raymond de Mévouillon [L Nicolas IV, n° 5287]. Le 15 janvier 1290 ces revenus des vacants sont affectés à la résorption de la dette de son église : L Nicolas IV, n° 1932, les prévôts d'Aix Guillaume de Collobrières et de Riez Hugues Penna étant désignés pour administrer ces ressources). Le nouvel édifice, à trois nefs et de quatre travées, doté d'un clocher et d'une abside centrale, semble bien avancé en 1309. De même, le palais épiscopal est bien attesté au XIII^e siècle, et les maisons du prévôt et des chanoines se situaient à proximité de la cathédrale (voir le relevé de Guillaume, 1897, p. XLII-XLIII).

88. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 2, col. 295-296, 26 novembre 1289, provision de son successeur à Gap. Raymond de Mévouillon reçoit provision de l'archevêché d'Embrun après la mort de Guillaume, et grâce à l'intervention de Nicolas IV, le 4 octobre 1289 (L Nicolas IV, n° 1550). Dès le 16 juin 1290, Raymond de Mévouillon paraît avec le titre d'archevêque (AD 13, B 405, à Avignon).

89. En 1274, il accompagne le cardinal Visdomino au concile de Lyon comme chapelain et membre de sa *familia* (AD 13, B 373).



bien en cour auprès de Charles II. Il est frère du seigneur local, lié par sa sœur à la famille de Delphine de Puimichel, un lignage allié à Elzéar de Sabran, comte d'Ariano († 1323)⁹⁰. Il débute comme clerc puis chanoine d'Apt dès 1269, passe par la prévôté, cumulant des canonicats à Aix et Forcalquier⁹¹. Comme prévôt d'Apt, il œuvre lui aussi en faveur de la libération de Charles II. Quelques mois après le retour du roi, il obtient le siège de Gap. Mais il continue à conseiller le sénéchal et siège à son conseil, du fait « de ses mérites et de sa compétence »⁹². Il s'illustre par ses activités diplomatiques, notamment en 1287-1288⁹³. En 1290 et 1295, on rappelle une mission qu'il avait effectuée auprès d'Honorius IV, alors qu'il était prévôt d'Apt, en compagnie de l'archevêque d'Embrun⁹⁴. Avec le titre

90. Lincel,auj. com. Saint-Michel-l'Observatoire, Alpes-de-Haute-Provence, cant. Forcalquier.

91. On commence à suivre la trace du clerc Geoffroi de Lincel dès 1269, puis au sein du chapitre cathédral d'Apt en tant que chanoine en 1272 et prévôt. Il dispose aussi de canonicats à Aix dès 1275, avec le prieuré d'Istres, ainsi qu'à Forcalquier dès 1275 (Ms G. Gastinel [Montélimar, coll. privée], p. 576-577, 16 novembre 1269, il est simple clerc; Ms G. Gastinel [Montélimar, coll. privée], p. 575-576, 8 février 1272; AD 13, 2G 52, n° 327; ASV, Cam. ap., col. 15, f° 51, 75, 103, 127v, 128v. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 23-24, col. 459-460, 9-12 novembre 1277).

92. Dès sa prévôté à Apt, il est un membre actif de l'entourage du souverain. Son activité au service du roi ne change ni d'intensité ni de nature lorsqu'il accède à l'épiscopat en 1289. C'est durant cette année qu'il est attesté comme clerc, conseiller et familier de Charles II et qu'on le voit siéger auprès du sénéchal. Sa carrière bénéficiaire est liée à son cursus de conseiller du roi : arborant le titre de chapelain de Nicolas IV, il reçoit de ce dernier des dispenses pour pluralité de bénéfices en 1288 et 1289 (AD 13, B 262, f° 19; Filangeri, 1950, 35, n° 30, p. 7; L Nicolas IV, n° 110, 27 mai 1288 et n° 1189, 13 août 1289; il peut également à la même date créer deux notaires : *ibid.*, n° 1228).

93. Avec l'évêque de Gap Raymond de Mévouillon, il est dépêché en 1287 comme nonce auprès du pape, afin de lui apporter les résultats des négociations du roi avec Pierre, Alphonse d'Aragon et leur mère Constance, et les articles du traité de Cefalù. Moyennant sa libération et une trêve de deux ans dans l'attente d'une paix définitive et de la confirmation pontificale, Charles II cède la Sicile avec le tribut du roi de Tunis et toutes les terres relevant de l'archevêché de Reggio, la sentence de confiscation pesant sur le royaume d'Aragon est levée, et sont prévus deux mariages, entre la fille de Charles II et Jacques de Sicile, entre son fils et Yolande d'Aragon. Honorius IV récuse ces derniers et fait savoir à Charles II qu'il casse le traité, le 4 mars 1287 (L Honorius IV, n° 814; Léonard, 1954, p. 167-168). De même, il assiste à la conclusion du traité du 28 octobre 1288 avec le roi d'Aragon (AD 13, B 388). Geoffroi est ensuite régulièrement attesté dans l'entourage de Charles II : à Marseille le 5 décembre 1288, lors de la prestation du serment du roi à la commune (AM Marseille, AA 72, n° 2, Aurell, 2001, n° 485, Aurell, Boyer, 2009, p. 207-213); le 8 janvier 1289 à Arles avec le juge mage (AD 13, B 386).

94. L Nicolas IV, n° 2283, 24 février 1290 et L Boniface VIII, n° 312, 17 juin 1295 : à la faveur de cette mission, ils avaient adressé au pape une supplique au nom de Charles de Salerno pour une dispense matrimoniale (pour un certain Pierre de Saint-Clément et Marie, fille d'un habitant de Barcelone).



de conseiller, on le croise en mai 1289 à Rieti auprès du roi⁹⁵. À la confluence de la diplomatie et de la comptabilité, il œuvre comme collecteur des décimes dès 1289, pour le subside levé en faveur du roi de Sicile, dans les provinces de Tarentaise, Embrun, Aix et Arles, ainsi que dans le comté de Venaissin et les possessions du roi Philippe IV placées dans la province d'Arles. Il est confirmé dans cette tâche après son élection à Gap, en décembre 1289⁹⁶, et l'exerce jusqu'en 1292⁹⁷. Cette confiance que le souverain lui accorde, il la doit notamment à ses compétences professionnelles. Mais on ne connaît pas le lieu de sa formation de juriste. C'est un gradué, professeur de droit canon, et il est également avocat de Charles II. Lorsqu'il teste le 22 juillet 1308, il évoque ces années d'activité et les

-
95. Filangeri, 1950, 36, n° 29, p. 104-105, 30 mai 1289. Il rédige les comptes de dépenses aux côtés du maître rational de la grande cour Matteo di Adria et de maître Jean de *Vermacio*, clerc du roi. Il joue aussi le rôle de fidéjusseur pour des sommes assignées par la cour (Filangeri, 1950, 36, n° 328, p. 237, vers 1289).
96. L Nicolas IV, n° 1794, 23 décembre 1289. C'est sans doute en relation avec cette mission qu'il reçoit plusieurs grâces du pape : la capacité d'accréditer un notaire et la rémission de la visite *ad limina*, la possibilité d'exercer la visite par procuration, ainsi que des indulgences aux pèlerins qui visiteront la cathédrale, le 5 janvier 1290 (L Nicolas IV, nos 1897, 1898, 1900, 1923). À la même date, le pape ordonne au clergé du diocèse de Gap de verser le subside à leur évêque (L Nicolas IV, n° 1899) et il permet à Geoffroi d'absoudre de l'excommunication les clercs qui l'auraient subie pour violences exercées sur d'autres clercs (n° 1926). Lettre du pape en faveur de son action dans la cité d'Avignon, le 17 février 1291 : L Nicolas IV, n° 4244.
97. L Nicolas IV, n° 1143, 20 juin 1289 ; n° 1145, 22 juin 1289 ; n° 1178, 23 juin 1289, instructions détaillées du pape pour la collecte de la décime sur les divers revenus ecclésiastiques et les cas d'exemption ; n° 1136, 23 juillet 1289 ; n° 1227, 19 août 1289 ; n° 1794, 23 décembre 1289. Filangeri, 1950, 32, n° 2, p. 13-14, lettre du roi au sénéchal l'informant de la collecte, 10 octobre 1289 ; Filangeri, 1950, 33, n° 74, p. 36, 7 mars 1290 ; 33, n° 18, p. 58-59 et 42, p. 70-71, 13-14 juin 1290 (quittances) ; Filangeri, 1950, 35, n° 254, p. 104-105, 15 avril 1290, mandat pour utiliser le produit de la décime au paiement d'une somme due à Bertrand de Baux comte d'Avellino à la suite d'une transaction avec la cour. Le 12 janvier 1290, le roi lui signale que son conseiller et familier Bernard de *Clementis*, abbé de Sénanque, est exempt de la décime (Filangeri, 1950, 35, n° 180, p. 76). Filangeri, 1950, 40, n° 15, p. 6-7, 15 septembre 1291 : le roi évoque les assignations au Trésor du produit de la décime effectuées par le biais de sociétés de Lucques par l'évêque de Gap, depuis Nîmes, le 4 août précédent. AD 13, B 390, 15 octobre 1290 : lettre de Nicolas IV à l'évêque de Gap, collecteur de la décime assignée aux affaires de Sicile ; 5 avril et 11 septembre 1291, mandements du pape à Geoffroi de Lincol, collecteur, au sujet du paiement des frais de voyage de la reine de Sicile. Filangeri, 1950, 39, n° 5-6, p. 8-9, quittances, 8 décembre et 23 octobre 1291. Filangeri, 1950, 38, n° 509, p. 124-125, 10 avril 1292 : le roi mande aux officiers locaux de prêter assistance à l'évêque pour contraindre à acquitter la décime. Filangeri, 1950, 39, n° 13, p. 18, 10 mai 1292 et n° 28, p. 35, 16 juillet 1292, quittances. Filangeri, 1950, 38, n° 641, p. 190 et Filangeri, 1950, 39, n° 26, p. 31, 1^{er} et 23 juin 1292, mentions d'assignations par l'évêque dans les comptes du trésorier.



biens mobiliers alors acquis, dont les livres et les objets précieux, durant sa vie d'enseignant de droit canon, de collecteur de la décime, de serviteur du roi et d'avocat, avant et après son accession à l'épiscopat⁹⁸.

Geoffroi de Lincel devient évêque de Gap le 26 novembre 1289, après provision apostolique confirmant son élection⁹⁹. Le 23 juillet 1290 est évoquée sa consécration¹⁰⁰. Il siège au conseil du roi et auprès du sénéchal de Provence, le 16 juin 1290¹⁰¹. Mais sa carrière politique connaît des lacunes documentaires pour les années suivantes. On sait qu'en avril 1308, le roi le commet avec Jacques Duèze son chancelier, pour enquêter sur les limites du Rhône au niveau de plusieurs îles, avec l'évêque de Nevers désigné par Philippe IV¹⁰². En revanche, l'œuvre pastorale de Geoffroi de Lincel est bien attestée, en dépit de ses obligations politiques ou administratives. La gestion du temporel de son Église l'occupe régulièrement,

-
- 98.** Il avait reçu licence de tester dès le 13 janvier 1290 : L Nicolas IV, n° 1766. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 37, col. 304-306. Il rappelle ses efforts pour désengager son église de ses dettes. Il laisse les biens acquis avant son accession à l'épiscopat à des œuvres pieuses. Il donne à son successeur sur le siège de Gap sa maison située à Aix, à l'extérieur du bourg Saint-Sauveur (au lieu-dit *Puteum Calidum*, actuelle rue du Bon-Pasteur), ainsi que plusieurs *casalia* près du portail supérieur du bourg, afin de les vendre et d'acquérir 100 livres reforciats de revenus annuels pour son anniversaire, à établir dans les trois années suivant la consécration de ce futur évêque, sans quoi ces biens iront au chapitre d'Aix. Il règle aussi à ce dernier les 10 livres de reforciats dues pour sa chape de soie depuis son entrée au chapitre aixois.
- 99.** L Nicolas IV, n° 1744. Il est consacré le 19 décembre 1289 : L Nicolas IV, n° 1749. Sur le sceau de cet évêque : Roman, 1870, nos 12-13, p. 42-44, bel exemplaire en AD 13, B 412, septembre 1300 et AD 05, G 1711, bulle de plomb, en 1303. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, col. 491-493. Le 9 novembre 1289, alors encore élu et prévôt d'Apt, il se voit recommandé par le roi à sa bienveillance de collecteur les Hospitaliers, représentés par Foulque de Villaret prieur de Saint-Gilles. Le 18 novembre suivant, Charles II le désigne comme procureur auprès de sociétés siennoises, afin de récupérer les reliquats de la décime concédée à son père. Puis, le lendemain, le roi lui accorde une somme de 100 livres tournois à prendre sur les dîmes qui lui ont été concédées, en considération de ses efforts et dépenses auprès de la Curie en faveur de sa libération (Filangeri, 1950, 35, n° 109, p. 44 et également n° 158, p. 66, le 13 janvier 1291 ; Geoffroi est alors clerc, familier et conseiller du roi ; le 11 novembre 1289, c'est le prévôt d'Aix Guillaume de Collobrières qui reçoit mission d'appliquer la grâce royale en faveur de Guillaume de Villaret au sujet de l'exemption de décime : Filangeri, 1950, 35, n° 99, p. 38-39 ; Filangeri, 1950, 35, n° 118 et n° 117, p. 48-49, 18-19 novembre 1289 ; Filangeri, 1950, 35, n° 237, p. 98, 26 mars 1290).
- 100.** AD 13, 56H 2390 : l'évêque a tenté de lever une taille à l'occasion de sa consécration, mais les Hospitaliers s'y sont opposés pour l'église de Clairecombe qui relevait d'eux.
- 101.** Filangeri, 1950, 33, n° 31, p. 65-66 et n° 67, p. 84, il siège en raison de « ses mérites et sa science ».
- 102.** AD 13, B 434 et Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 36, col. 304. Geoffroi de Lincel est toujours familier et conseiller de Charles II. On le rencontre aussi auprès d'autres collaborateurs du prince, tel l'évêque de Sisteron Raymond, avec lequel il vidime en juillet 1311 des lettres de Bertrand de Baux Orange de mars 1309 (AD 13, B 437 et B 143, f° 152-158v).



qu'il s'agisse de son accroissement, avec des donations de particuliers à Mison en 1294¹⁰³, ou des conflits avec des communautés, notamment à propos des dîmes¹⁰⁴. Le 14 novembre 1293, sont édictés en synode des statuts pour le chapitre cathédral qui évoquent ceux qu'Othon de Grasse et Raymond de Mévouillon avaient promulgués¹⁰⁵. Le 27 décembre 1299, il fait réorganiser des distributions estimées insuffisantes, en y faisant contribuer les églises du Caire, d'Esparron, des Condamines et de Reynier¹⁰⁶.

Malgré son étroite proximité avec le roi, Geoffroi de Lincel demeure en effet un prélat soucieux de sa puissance temporelle. Dans un premier temps, et en dépit des reculs de son prédécesseur Othon de Grasse, il s'engage dans la voie d'une exaltation de la seigneurie épiscopale. Il promeut le culte du saint évêque Arnoux dès 1290¹⁰⁷. Il est probable que le chantier de rénovation de sa cathédrale, attesté entre 1290 et 1309, se relie à cette politique¹⁰⁸. Le 30 décembre 1293, il présente en outre à l'archevêque d'Aix Rostaing de Noves les privilèges de son Église, les diplômes impériaux du 31 juillet 1178, du 29 septembre 1184, de mars 1186, et leur confirmation d'avril 1238 par Frédéric II¹⁰⁹. Mais lorsque Charles II réclame à l'évêque ses serments de fidélité et hommage le 24 novembre 1295, le canoniste s'engage dans une procédure de clarification¹¹⁰. En vertu de la convention conclue

103. AD 05, G 1202, 27 mars 1294, donation en faveur des prieurés de Saint-Pierre de *Silva* et de Sainte-Madeleine de La Baume. Dans le *castrum* de Mison, l'évêque dispose aussi de droits sur le moulin et le paroir, confirmés par le sénéchal le 7 août 1303 (*vidimus* du 9 août, AD 05, G 1202). Il acquiert Charance en 1309 de Lantelme de Saint-Marcel, contre 4 000 sous : AD 05, G 1202, 12 mai 1309, scellé de la bulle de plomb de l'évêque.

104. Accord sur les dîmes de Savournon, Bersac et La Bâtie-Montsaléon en 1298 : AD 05, G 1112, 2 août 1298 (avec procurations du chapitre à l'évêque le 15 novembre 1295 et des communautés à des syndics le 22 juillet 1298). Les taux sont du douzième pour les blés, du vingtième pour les raisins et du vingt-cinquième pour les nadons (jeunes nés dans l'année). Règlement du problème des dîmes du vin avec la communauté de Lettret en 1305 : AD 05, G 1202, 2 juillet 1305.

105. AD 05, G 1681 et G 1673, p. 1-8 (copie 1653) et copies G 2712 et G 2715. Les prescriptions concernent la résidence et ses dispenses (maladie, voyage à Rome, pèlerinage, études, aux affaires pour l'évêque ou le chapitre), la tenue de deux chapitres annuels (Ascension et Saint-Martin), avec un quorum de cinq chanoines, sauf pour élire l'évêque ou les dignitaires et personats ; la chape de dix sous tournois à l'entrée en canonat et la prestation du serment ; les revenus de la première année de bénéfice sont destinés à la fabrique.

106. AD 05, G 1707, approbation par le chapitre le 23 mai 1300.

107. Foulon, 2007, p. 321-355.

108. La bulle pontificale accordant des indulgences à ceux qui visitent la cathédrale renvoie sans doute aux nécessités de financements de la reconstruction : 5 janvier 1290, Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 33, col. 296 et L Nicolas IV, n° 1900. C'est le cas en 1309, avec la concession des revenus tirés des procurations pendant deux ans : Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 38-39, col. 306-307, 1^{er} juin 1309.

109. AD 38, B 3248.

110. AD 13, B 1373, f° 18-19. Chevalier, 1913-1926, n° 14092.



sous l'épiscopat d'Othon de Grasse avec le sénéchal Guillaume de Gonesse le 19 décembre 1271, Geoffroi est en effet requis de les prêter. Afin de garantir l'inaliénabilité de son temporel, il sollicite cependant l'autorisation du pape pour s'exécuter, tandis que ses prédécesseurs avaient choisi l'évitement¹¹¹. Cette affaire se concentre sur le lien féodal qui unit l'évêque au roi, mais elle a des conséquences politiques évidentes aux marges des comtés angevins.

Outre le contrôle sur ce siège épiscopal, l'aide militaire et les juridictions temporelles de l'évêque sont au centre d'une deuxième affaire avec les pouvoirs princiers. Les conventions de 1297 reconnaissent la seigneurie du roi sur le prélat¹¹². Comme celui-ci se heurte aux efforts du dauphin pour parachever son implantation dans le Gapençais, c'est donc la cour d'Aix qui mobilise ses collaborateurs les plus compétents pour garantir ses droits. L'arbitrage dont le roi charge l'évêque de Fréjus Jacques Duèze et l'archevêque d'Embrun Guillaume de Mandagout, le 5 septembre 1300, et concernant les juridictions sur la cité et le territoire de Gap, s'inscrit ainsi dans une opération politique d'envergure, puisqu'il oppose l'évêque Geoffroi avec son chapitre, ainsi que la communauté de Gap, à Jean, comte d'Albon, seigneur de la Tour, comte de Gap et dauphin de Viennois¹¹³. Il s'agit d'un problème à la fois juridique – la coseigneurie de ce prince, comte de Gap, et celle de l'évêque, face à ce qu'il reste du consulat – et stratégique. Les deux commissaires prononcent leur sentence le 5 septembre 1300 près de Sisteron.

Il s'agit de réguler l'exercice et le partage des juridictions, tant celles du consulat à Gap et sur la moitié de Montalquier, au sud de la cité, que celles de l'évêque, qui revendique la haute justice sur La Fare-en-Champsaur, où le dauphin a fait ériger des fourches, et qui réclame le *dominium* sur le *castrum* de Saint-Lazare. Les cavalcades exigées par le dauphin avec d'importants arriérés suscitent sans doute l'émoi de la cour d'Aix, tandis que les problèmes de définition du *dominium*, notamment sur les biens de feu Roland de Manteyer récemment acquis à Gap

111. La convention fut conclue avant le concile de Lyon II dont le canon 22 rappelle l'interdiction de subordonner les églises à des laïcs. Elle reconnut le *dominium* du roi et de Béatrice de Provence sur la cité de Gap et les possessions temporelles de l'évêque, ce pour quoi Othon prêta alors hommage, en échange de la protection royale contre les rébellions de ses vassaux. AD 13, B 371 et B 143, f° 1v-4 (copie 1279), B 1373, f° 4-8 (*vidimus* du 16 mai 1272, copie c. 1309); Chevalier, 1913-1926, n° 11011.

112. Lorsque ces conventions sont à nouveau reconnues devant le roi par l'évêque Geoffroi à Aix, le 15 décembre 1309, Jacques Duèze assiste à la cérémonie avec les conseillers et familiers du prince: AD 13, B 438, et copies B 1373, f° 31v-32v et B 2, f° 241v-242. Chevalier, 1913-1926, n° 17654.

113. AD 13, B 412; B 1373, f° 24-27v et B 1097 (copies début xiv^e s.). Chevalier, 1913-1926, n° 15621. Pécout, 2012, p. 53-82.



par le dauphin, présentent de réels enjeux stratégiques¹¹⁴. À l'issue du compromis élaboré par les deux prélats mandatés par la cour, le consulat se voit garantir formellement ses libertés et immunités, mais il perd en fait l'essentiel de son pouvoir que se partagent le dauphin et l'évêque¹¹⁵. Le roi de Sicile voit garantir ses prérogatives et impose sa cour comme source ultime du droit. La sentence de 1300 reste une référence pour l'évêque de Gap dont l'autorité est encore loin de se stabiliser¹¹⁶.

La marge de manœuvre de l'évêque de Gap s'avère étroite. Son pouvoir reste instable dans sa cité, comme l'atteste un accord conclu en 1304 mettant un terme à une violente sédition¹¹⁷. De même, l'appui des officiers royaux est précieux face aux feudataires de l'évêque. Il recourt à l'hommage dès le début de son pontificat, avec celui de Raynaud de Montauban pour Montmaur le 26 février 1290, tandis que le doyen Pierre *Reynerii* l'avait prêté pour Manteyer le 20 janvier 1289 à l'évêque Raymond de Mévouillon¹¹⁸. En 1306, le roi demande ainsi au juge d'Aix de veiller à la restitution à l'évêque du *castrum* de Manteyer disputé par Guillaume *Augerii*¹¹⁹. Au sujet de droits de pâturage à Mison, le prélat adresse une supplique au souverain le 18 mai 1304 et obtient le libre usage du *pasquerium* le 2 novembre suivant¹²⁰. Il lui faut aussi défendre régulièrement ses hautes juridictions, *merum imperium* et *regalia*, sur un élément clé de sa seigneurie épiscopale, le *castrum* de Manteyer¹²¹. Enfin, le 21 décembre 1305, Robert de Calabre, vicaire de son père

114. Signe de son enjeu politique, la sentence arbitrale est donnée devant un public de personnalités, le comte dauphin et son entourage, des hommes du roi de Sicile et des seigneurs laïcs concernés par ces accords ou résidant dans la région de Sisteron.

115. Sur le détail de la sentence : Pécout, 2012, p. 62-64.

116. En 1301 est rappelée la prestation des cavalcades en faveur non seulement du dauphin, mais aussi du roi : AD 05, G 1202, 10 mai 1301.

117. Sous l'arbitrage de Raymond de Montauban, du doyen Olivier de Laye, du prévôt Pierre *Gauterii* et du sacriste Rostaing de *Albaruffo*, Geoffroi de Lincel s'accorde avec les syndics de Gap le 1^{er} février 1304, après une rébellion remontant à août 1302. L'évêque reçoit de la ville une rémission de ses dettes, contre son pardon et la confirmation d'un statut de 1265 sur le commerce du vin, ainsi que des droits concédés en 1286 et 1291 (AD 13, B 424 ; AD 05, G 1116 et G 1554 ; Vaillant, 1942, p. 237-252). AM Gap, AA 2, 1^{er} février 1304, accord entre l'évêque et les syndics Jean *Odoni*, Lantelme de *Sancto Marcello* et Pierre *Savini*, qui suspend les poursuites moyennant conventions sur les fours, le commerce du vin (accord de 1265), notamment.

118. AD 13, B 1097, f^o 249-249v et f^o 247 ; Chevalier, 1913-1926, n^{os} 13633 et 13375.

119. AD 05, G 2760 (inventaire des titres de l'évêché, en 1708), 18 février 1306.

120. AD 13, B 1373, f^o 30-30v. Le roi Robert confirme cette concession le 15 décembre 1309, lors de la venue de Geoffroi à Aix pour la prestation d'hommage : B 1373, f^o 30v-31 et 31v-32v. L'hommage a lieu le lendemain, B 2, f^o 241v-242, 286-286v.

121. Le 16 septembre 1308, dans le couvent de La Baume, il s'en remet à l'arbitrage de Raymond de Mévouillon, neveu de l'ancien archevêque d'Embrun, Jean Cabassole et les *jurisperiti* Raoul de *Fara* et Gui de *Alzona*, avec l'accord de son chapitre cathédral. AD 13, B 1373, f^o 65v-67v (et 33v-35v), 11 juillet et 67v-72v (et 35v-40v), 16 septembre 1308.



le roi, demande au baile de Sisteron Rostaing *Gantelmi* de dresser un inventaire détaillé des droits de l'évêque et du chapitre de Gap sur la cité, Montmaur, Manteyer et Redortiers, mais aussi à Mison, Vaumeilh, à l'appui d'une enquête et du recueil de dépositions¹²².

Geoffroi de Lincel consolide enfin la mémoire administrative de l'*episcopatus* et se donne les moyens juridiques du pouvoir. Des reconnaissances à l'évêque sont enregistrées en 1305 pour la communauté de Gap et ses nobles¹²³. Après réception des hommages de seigneurs, le prélat en fait composer un recueil pour les années 1313-1315, que l'on peut rapprocher de l'entreprise plus précoce opérée par son collègue d'Avignon vers la fin du siècle précédent¹²⁴. Geoffroi de Lincel se charge en outre d'établir, dans les premiers mois du règne de Robert d'Anjou, un dossier récapitulatif des droits de l'évêque de Gap sur sa cité, avec pièces, hommages, conventions et traités compris entre 1044 et 1304, établissant le statut du Gapençais par rapport au comte de Provence et les liens de vassalité qui subordonnent le dauphin de Viennois et comte de Gap au comte angevin¹²⁵. Ce mémoire est une véritable arme politique et diplomatique destinée à servir aussi bien les intérêts du prélat que ceux de son maître le nouveau roi de Naples. Dès juin 1309, la vieillesse et la maladie l'empêchent d'effectuer ses tâches pastorales¹²⁶, mais le 16 décembre 1309, il peut prêter hommage au roi à Aix en présence du chancelier Jacques Duèze¹²⁷ et assister à d'autres cérémonies de ce type avec les conseillers du roi¹²⁸. Comme l'indique sa notice nécrologique, il possédait alors une résidence aixoise, à l'extérieur du bourg Saint-Sauveur. Geoffroi de Lincel meurt le 6 juin 1315¹²⁹. Avec lui se clôt une ère d'affermissement de l'autorité angevine sur le Gapençais. Le siècle inaugure un progressif étiolement de ce processus, tandis que le recrutement des évêques de Gap s'intègre dans des stratégies où c'est la papauté qui joue un rôle déterminant.

122. AD 13, B 1097 (62 folios).

123. AD 05, G 1116, 10, 11 et juin 1305 (copie papier).

124. AD 05, G 1113, avec l'hommage du seigneur de Montalquier, le *miles* Jean *Boniflii*, du 14 septembre 1314. AD 84, 1G 15, après 1282, pour l'évêque d'Avignon.

125. AD 13, B 1373, 42 folios.

126. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 39, col. 307, 1^{er} juin 1309. L'évêque est autorisé à percevoir les procurations sur deux ans, en faveur du chantier de sa cathédrale, et à se faire représenter, du fait de sa faiblesse, de la difficulté des routes dans un diocèse montagneux et de ses nombreuses occupations auprès du roi.

127. AD 13, B 438 et B 2, f° 241v-242, 286-286v. L'hommage porte sur Gap, les *castra* de Lazare, Tallard Vieux avec Lettret, Rambaud, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Tournefort, Montauroux, La Fare, Poligny, Noyers et Sigoyer, ainsi que Redortiers au diocèse de Sisteron.

128. Aurell, 2001, n° 588, 3 décembre 1309, pour l'hommage des seigneurs de Provence.

129. Chiama, Pécourt, 2010, n° 460. Roman, 1887, p. 34 (au 8 juin).



Une Église locale divisée

Le contrôle angevin sur le siège de Gap a suscité de profonds clivages au sein de l'Église locale. Si le siège épiscopal vit se succéder des titulaires venus d'autres diocèses, le chapitre cathédral demeura en revanche fortement replié sur les familles locales, issues principalement de la cité elle-même. Ce phénomène accroît une dissociation entre prélats et milieu canonial et se cristallise à l'occasion de plusieurs conflits urbains contestant la seigneurie épiscopale. La noblesse urbaine y occupe en effet une place notable, et les intérêts de ces groupes familiaux colonisant le chapitre cathédral les portent à défendre ceux du consulat¹³⁰. Les Montorcier, les Montbonnot, les Flotte s'y singularisent. Mais des familles provenant du diocèse et de la cité voisine d'Embrun, tels les Freyssinières, s'y rencontrent aussi. Toutefois, on note de probables influences en provenance de Provence, liées aux nominations épiscopales et suscitées par la volonté du prince : ainsi des Lincel et peut-être des *Mura* de Sisteron. Pourtant, le long pontificat d'Othon de Grasse ou le passage de Raymond de Mévouillon n'ont pas provoqué d'apport significatif au sein du chapitre, tel celui que l'on peut repérer à Aix à l'époque de Visdomino dei Visdomini et concernant un personnel d'origine placentine. L'intervention du pape n'est pas absente cependant, quoique moins perceptible qu'à Embrun. Elle opère dès le pontificat d'Innocent IV par le biais de grâces expectatives.

L'identification des membres de l'Église locale demeure malaisée, et très hypothétique avant les années 1230. On est conduit à se contenter de mentions très dispersées avant le début du XIV^e siècle. Parmi les dignitaires, ce sont en premier lieu les prévôts qui semblent caractériser les tendances précédemment évoquées. Après la prévôté d'un anonyme, connu seulement par son initiale R. depuis 1232¹³¹ et disparu en 1238¹³², vient celle de Lantelme de Montorcier, dès cette année et jusqu'en 1257¹³³. Lantelme est peut-être frère de Guillaume de Montorcier et oncle d'un autre Lantelme, seigneur de Montorcier et Champoléon. Cette famille noble qui réside à Gap est implantée dans la haute vallée du Drac. Le fils de Lantelme, Guillaume, est baile de Gap en 1274 et châtelain de Champsaur en 1299.

130. Voir *supra* note 18.

131. AD 05, G 1552, 18 octobre 1232. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 24, col. 288, 18 octobre 1233.

132. L Alexandre IV, n° 556, 22 mars 1238.

133. L Alexandre IV, n° 556, 22 mars 1238 (bulle confirmée le 10 mai 1255). Guillaume, 1893, n° 396, 27 septembre 1239. Chevalier, 1913-1926, n° 8037, 26 février 1244. Chevalier, 1913-1926, n° 8295, 25 janvier 1247. AD 05, G 1552, 18 juillet 1251 ; Chevalier, 1913-1926, n° 8764, juin 1251. Chevalier, 1913-1926, n° 8783, 1^{er} septembre 1251. AD 13, B 354, 29 mai 1257. Chevalier, 1913-1926, n° 9404, 14 décembre 1257. Il est peut-être apparenté à l'abbé de Saint-Eusèbe de Saignon, Pierre de *Monte Orcerio* (1269-1271). Un Raoul de Montorcier est prieur de Romette en 1256 (Chevalier, 1913-1926, n° 9266).



Mais on ne connaît pas les origines de Pierre *Gauterii*, clerc de l'évêque en 1272¹³⁴ puis official de Gap en 1287¹³⁵, ainsi que chanoine d'Embrun en 1292-1294¹³⁶, qui devient prévôt de Gap entre 1286 et 1305¹³⁷, et disparaît avant 1313¹³⁸. Quant aux Lincel, à la faveur de l'épiscopat de Geoffroi, ils apparaissent plus tardivement dans le chapitre, avec le neveu de l'évêque, Bertrand de Lincel, qui est chanoine en 1300-1301¹³⁹ et prévôt en 1308¹⁴⁰, et un autre Geoffroi de Lincel, qui paraît comme chanoine en 1315-1317¹⁴¹.

Outre la prévôté, le chapitre de Gap comporte un doyenné, ce qui en fait une exception parmi les chapitres de la province d'Aix, et le rapproche plutôt des coutumes des collèges réguliers de la province d'Arles. Parmi ses titulaires identifiés, on retrouve les notables locaux de la cité. Raoul de Montbonnot, frère d'Audibert de Montbonnot, oncle d'autre Raoul, chanoine de Gap, de Raymbaudet qui se destine au sacerdoce, et de Pierre, provient d'une famille possessionnée dans cette localité aux mains du dauphin, mais résidant à Gap¹⁴². Il est chanoine en 1235-1238¹⁴³, puis archidiacre entre 1242 et 1252¹⁴⁴, juge de l'évêque en 1243¹⁴⁵, et enfin attesté comme doyen en 1251-1252¹⁴⁶. Lorsqu'il teste en avril 1252, il choisit comme sépulture le couvent des Prêcheurs de La Baume-les-Sisteron. Son neveu Raoul de Montbonnot, chanoine dès 1252,

134. AD 05, G 1112, 6 septembre 1272.

135. 2 janvier 1287, AD 05, G 1551 et Vaillant, 1942, p. 232-236.

136. Fournier, 1890-1892, 3, n° 31, p. 252-255, 10 novembre 1292. Fournier, 1890-1892, 2, p. 83, n. 3, 3 novembre 1294.

137. Concile interprovincial de Riez, février 1286. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293. AD 05, G 1707, 23 mai 1300. Guillaume, 1893, n° 581, 1^{er} juillet 1301. AD 05, G 1707, 21 mars 1301. 1^{er} février 1304, AD 13, B 424 et AD 05, G 1116 et G 1554, Vaillant, 1942, p. 237-252. AD 05, G 1202, 2 juillet 1305.

138. AD 05, G 1707, 21 mai 1313: est évoquée sa chapellenie.

139. AD 05, G 1707, 23 mai 1300. AD 05, G 1707, 21 mars 1301.

140. AD 13, B 1373, f° 65v-67v (et 33v-35v), 11 juillet et 67v-72v (et 35v-40v.), 16 septembre 1308.

141. AD 05, G 1673, p. 8-18 (copie 1653), en 1315. AD 05, G 1116, août 1317.

142. Un Guillaume de Montbonnot y possède une maison près du rempart en 1249-1251: Chevalier, 1913-1926, n° 8562, 8764.

143. Guérard, 1857, n° 993, 19 avril 1235. Il semble chanoine déjà à cette date. L. Alexandre IV, n° 556, 22 mars 1238 (confirmé le 10 mai 1255).

144. Guillaume, 1893, n° 412, 5 septembre 1242. Chevalier, 1913-1926, n° 8022 et Guillaume, 1893, n° 422, 23 octobre 1243. Guillaume, 1888, n° 49-50, 3-4 avril 1244. Guillaume, 1888, n° 60, septembre 1248. Guillaume, 1888, n° 61, 7 octobre 1248; n° 62, 13 décembre 1248. Chevalier, 1913-1926, n° 8508, 1^{er} février 1249.

145. Chevalier, 1913-1926, n° 8022 et 23 octobre 1243: l'évêque Robert souffrant délègue l'archidiacre comme juge dans une affaire d'échange entre particuliers.

146. Chevalier, 1913-1926, n° 8764, 18-19 juin 1251. AD 05, G 1552, 13 juillet 1251, hommage de l'évêque du dauphin. Guillaume, 1888, n° 71, 7 novembre 1252. Il teste dès le 14 avril 1252, laissant à son église deux bréviaires et y fondant un anniversaire: Chevalier, 1913-1926, n° 8847.



est prévôt en 1285¹⁴⁷. Olivier de Laye, chanoine d'Embrun en 1293-1294¹⁴⁸, prieur de Monclar en 1296, puis doyen de Gap en 1303¹⁴⁹, et enfin évêque en 1315, nous semble lié aux Lincel. Il appartient à la famille des seigneurs de Laye, au nord de Gap, également possessionnée à Savournon, au sud-ouest de la cité et à proximité de la vallée du Buëch¹⁵⁰. On sait peu de choses en revanche de Pierre *Reynerii*, signalé comme doyen entre 1286 et 1300¹⁵¹, ou d'*Heme de Grace*, qui est chanoine en 1235 et 1251¹⁵², et devient doyen dès 1274¹⁵³ : sans doute ce dernier est-il apparenté à l'évêque Othon de Grasse.

On ne dispose de liste capitulaire complète qu'à la faveur des statuts du 14 novembre 1315. Le chapitre cathédral est alors composé de l'archidiacre Enrico da Lavagna, du prévôt Bertrand de Lincel, d'Hugues de Saint-Marcel porteur de la procuration de Durand de Freyssinières, de Jacques *Giraudi*, Geoffroi de Lincel, Jean *Carolli*, Jean *Allamandi*, Guillaume de Boulbon, Guillaume de Redortiers, Pierre *Clareti*, Jacques de *Albaruffo*, Pierre *Rambaudi* de Suse, avec la procuration du sacriste Rostaing de *Albaruffo*, et Jean *Rambaudi* de *Reydone*¹⁵⁴. Le chapitre de Gap rassemble alors quelques membres de familles de notables, avec Durand de Freyssinières (1275-1317¹⁵⁵), également chanoine d'Embrun dont il est originaire, ou de nobles avec Barras de Jarjays (1305¹⁵⁶-1313¹⁵⁷). Les Jarjays sont apparentés aux Flotte et aux Valserres, mais le nom de baptême renvoie aussi à la famille de Barras

147. Guillaume, 1888, n° 123, 14 avril 1285.

148. Roman d'Amat, 1923, n° 210, 18 avril 1293. Fornier, 1890-1892, 2, p. 83, n. 3, 3 novembre 1294.

149. AM Gap, AA 1, f° 31v-32, le 8 juillet 1303. Albanès, Fillet, Chevalier, 1899-2001, 1, *Instr.*, n° 37, col. 304-308, 27 juillet 1308. AD 13, B 1373, f° 65v-67v (et 33v-35v), 11 juillet et 67v-72v (et 35v-40v.), 16 septembre 1308.

150. AD 05, G 1533 (notice de l'érudit François Vallon-Corse).

151. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293. AD 05, G 1706, 15 décembre 1296. AD 05, G 1707, 23 mai 1300.

152. Guérard, 1857, n° 993, 19 avril 1235. Il est sans doute parent du chanoine Étienne *Grassi* attesté en 1239, à moins qu'il ne lui soit identifiable, ce qui nous paraît probable (Guillaume, 1893, n° 396, 27 septembre 1239).

153. AD 05, G 1706, 8 janvier 1274.

154. AD 05, G 1673, p. 8-18 (copie 1653).

155. Il apparaît dans le compte de décime de 1275-1278 et 1280 en qualité de bénéficiaire, par le biais de son procureur, sans que ne soit précisé une qualité de chanoine : ASV, cam. ap., col. 15, f° 58v., 82, 95, 123v et 161v. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293. AD 05, G 1707, 21 mars 1301. Guillaume, 1888, n° 169, 12 février 1302. AD 05, G 268, 10 janvier 1307, G 764, 23 juin 1307, et G 1202, 12 mai 1309 ; G 1116, 13 novembre 1309. Chevalier, 1913-1926, n° 16127, 12 février 1303. AD 05, G 1673, p. 8-18 (copie 1653), en 1315. AD 05, G 1116, août 1317.

156. AD 05, G 1116, 11 et 12 juin 1305 ; G 1202, 2 juillet 1305.

157. AD 05, G 1707, 21 mai 1313.



possessionnée dans le diocèse de Digne¹⁵⁸. La présence de Raymond de Grasse comme official de Gap en 1281¹⁵⁹ suggère la parenté de l'évêque Othon, comme celle de l'un des prévôts. Raymond de *Mura*, chanoine de Sisteron et official de Gap dans l'archiprêtré d'outre-Durance et de Rosanais en 1285¹⁶⁰, appartient à la noblesse de Sisteron où les siens occupent une place de choix dans le chapitre. Peu de chanoines semblent devoir leur carrière aux interventions du pape, et une bonne part d'entre eux n'en sont pas moins issus de réseaux locaux. Le premier à en avoir bénéficié semble être Henri, fils de *Vitinus Boni Johannis de Clavaro*¹⁶¹ et neveu de Jean de *Camezano*, que le pontife fait nommer au sein du chapitre en 1253¹⁶², et le deuxième Laugier, archiprêtre de Romette, qui reçoit une expectative de canonicat à Gap 1264¹⁶³. Enrico da Lavagna, archidiaacre en 1301-1306¹⁶⁴, obtient une dispense pour cumul de bénéfices en 1306¹⁶⁵, grâce à l'appui des cardinaux Bérenger Frédol et Luca Fieschi (1300-1336). Il s'agit d'un curialiste de la noblesse génoise apparentée aux Fieschi, parent et chapelain de ce dernier cardinal, lui-même neveu d'Adrien V, Ottobono Fieschi¹⁶⁶. Quant à

158. Les Flotte sont seigneur de La Roche et coseigneurs de Jarjayes et de Monclus, ils prêtent hommage aux dauphins, tels Arnaud Flotte († 1297 et son fils *Osasica* († 1327), baile du Gapençais. Roman, 1904, p. 237-271.

159. Guillaume, 1893, n° 529, 18 août 1281, à Sisteron.

160. Guillaume, 1893, n° 542, 8 août 1285. Il s'agit donc de La Mure dans la baillie de Sisteron, plutôt que de La Mure, Isère, ch.-l. cant.

161. S'agit-il de Clavière (Italie, prov. Torino), près du col du Montgenèvre?

162. L Innocent IV, n° 6763, 19 mars 1253: le pape charge le chanoine du Puy, Guigues de *Borna*, de le pourvoir. C'est lui semble-t-il qui apparaît avec son seul nom de baptême comme chanoine dans le compte de décime entre 1275 et 1280: ASV, Cam. ap., col. 15, f° 95, 96v, 122v.

163. L Urbain IV, n° 1327, 4 février 1264.

164. AD 05, G 1707, 21 mars 1301. Chevalier, 1913-1926, n° 16185, 24 mai 1303. AM Gap, AA 1, f° 31v-32, le 8 juillet 1303, il institue le doyen Olivier de Laye comme son procureur.

165. Chevalier, 1913-1926, n° 16911, et LC Clément V, n° 1327, 11 août 1306. Il dispose alors de bénéfices dans les diocèses de Gap, Narbonne, Nola, ainsi que Sainte-Marie *in Vineis* de Gênes et des dîmes dans des églises des diocèses d'Agde et de Gap, et cherche à obtenir la *pieve* de Lavagna, sur le littoral à l'est de la cité, au diocèse de Gênes, sans doute l'église San Salvatore citée dans le testament de Luca Fieschi au sujet d'une chapellenie.

166. Luca Fieschi, cardinal diacre de Santa Maria in Via Lata en 1300, est originaire de Lavagna. A. Paravicini Bagliani, *I Testamenti*, p. 98-100 et 451-458. On notera que la famille a été active dans la région au service de la papauté, en la personne de Percivalle da Lavagna, sous-diacre et chapelain du pape, vicaire général pour l'empire et la Toscane, négociateur entre le dauphin et le comte de Savoie en 1287 et en 1297 (Chevalier, 1913-1926, n° 13180 et n° 14982).



Gui de Méolans, il est chanoine entre 1290 et 1300¹⁶⁷, mais il dispose aussi d'un canonicat à Embrun en 1292 et un autre à Apt en 1303. Il apparaît plusieurs fois comme commissaire du pape et ses multiples canonicats suggèrent l'appartenance à un réseau de protection, peut-être celui de l'archevêque d'Embrun Guillaume de Mandagout. Un probable parent, Lantelme de Méolans, est prieur bénédictin du Clucheret, une dépendance de Saint-Victor de Marseille dans le diocèse de Digne, et collecteur de la décime dans ce même ressort avec l'archidiaque Hugues de Thoard, entre 1274 et 1280, tandis qu'un notaire Gui de Méolans en rédige le compte général pour toute la province d'Embrun¹⁶⁸. Le chanoine Bertrand d'Esparron, signalé en 1281¹⁶⁹, appartient à un lignage local proche des Mévouillon et des Montauban. Enfin, il est possible que Jacques *Negrelli*, chanoine en 1275-1309¹⁷⁰, relève de la famille de l'évêque de Riez et de ses parents signalés dans le chapitre cathédral aixois.

D'autres chanoines appartiennent à des familles du diocèse bien attestées au XIV^e siècle, mais de rang plus modeste, tel Rostaing de *Albarupho*, chanoine en 1275-1280¹⁷¹, sacriste de 1293 à 1315¹⁷², ou son parent Jean de *Albarupho*,

167. L. Nicolas IV, n° 2074, 23 janvier 1290 : il est chargé avec l'évêque de Viviers et le prévôt d'Orange d'administrer les revenus des vacants concédés à l'évêque de Grenoble. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293. AD 05, G 1707, 23 mai 1300. L. Boniface VIII, n° 1544, 4 janvier 1297 : le pape le charge d'exécuter une bulle en faveur de Guillaume de *Francheleus* pour un canonicat à Lyon, avec l'archevêque de Lyon Henri de Villars et l'abbé de Savigny. Le 2 avril 1297, il exécute, avec l'évêque de Melfi Saracino (1295-av. 1317) et le prévôt de Sisteron, une bulle en faveur de maître François *Andree*, archidiaque de Mende, médecin et familier de Robert de Calabre, le fils de Charles II, pour une prébende dans cette église (Saint-Médard de *Banassaco*), outre ses canonicats à Embrun, Mende, Melfi, Venosa et la précentorie de Venosa (L. Boniface VIII, n° 1762) ; François *Andree* dispose encore en 1311 de l'archidiaconé de Fréjus, de canonicats à Fréjus, Embrun, Melfi, à Marseille et Aix, ainsi que de prébendes en ces deux derniers chapitres, et d'une expectative de dignité ou personnat à Aix, avec enfin l'église de San Primiano de Lesina (LC Clément V, n° 6519, 9 janvier 1311). En septembre 1310, il échange son archidiaconé de Mende contre celui de Fréjus avec Jacques de Via (LC Clément V, n° 6144 ; n° 6726, 23 mars 1311). Il meurt peu avant le 28 mars 1311 (LC Clément V, n° 6947).

168. Compte rendu le 3 octobre 1280 pour le diocèse de Digne (ASV, Cam. ap., col. 15, f° 222v-224 ; f° 219v-233v pour l'ensemble du compte de la province d'Embrun).

169. Esparron, Hautes-Alpes, cant. Barcilonnette. Il représente le chapitre auprès du prince de Salerno le 18 novembre 1281 à Tarascon : AD 13, B 377.

170. Il apparaît comme chanoine dans le compte de décime de 1275-1280 : ASV, cam. ap., col. 15, f° 59, 81v, 95, 123v-163v. AD 13, B 1373, f° 65v-67v (et 33v-35v), 11 juillet et 67v-72v (et 35v-40v.), 16 septembre 1308. AD 05, G 1202, 12 mai 1309.

171. Il est mentionné comme bénéficiaire dans le compte de décime de 1275-1280 : ASV, cam. ap., col. 15, f° 82, 123.

172. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293. AD 05, G 1707, 23 mai 1300. Chevalier, 1913-1926, n° 16185, 24 mai 1303. AD 13, B 424 et AD 05, G 1116 et G 1554, Vaillant, 1942, p. 237-252. AD 05, G 1202, 2 juillet 1305 et G 1116, 10 juin 1305. AD 05, G 1673, p. 8-18 (copie 1653).



chanoine en 1305¹⁷³. Originaire de la Fare-en-Champsaur, Hugues de La Fare est clerc et notaire de l'évêque Othon depuis 1255¹⁷⁴ et bénéficiaire de la cathédrale en 1275-1280¹⁷⁵. Son parent Raoul de La Fare est officiel entre 1298 et 1309¹⁷⁶. La probable origine locale d'autres chanoines est évoquée par leurs patronymes, mais leur milieu social est difficile à préciser : Anselme de *Rocha* (1279-1283¹⁷⁷), Bertrand *Talardi* (1293¹⁷⁸), Raymond *Remusati* (1293¹⁷⁹). Sans doute procède-t-il d'une petite chevalerie castrale. En revanche, Bertrand de *Sarriano*, chanoine entre 1275 et 1302¹⁸⁰, semble venir du Venaissin¹⁸¹. Clerc et familier de Charles II, il reçoit une rente annuelle tirée sur la claverie d'Avignon¹⁸². Dans nombre de cas, derrière une provenance extérieure se profile l'intervention du prince.

Comme pour le chapitre cathédral, l'entourage de l'évêque se recrute localement. Guillaume *Crota* est juge épiscopal en 1252¹⁸³, Bertrand *Maceyra* en 1255¹⁸⁴, et on le retrouve comme vicaire général puis chanoine en 1257¹⁸⁵, puis à nouveau juge au spirituel de l'évêque en 1258¹⁸⁶. Guillaume de *Bello Monte* est chapelain et notaire du prélat en 1248-1260¹⁸⁷, chanoine en 1266¹⁸⁸, archidiacre en 1275¹⁸⁹.

173. AD 05, G 1116, 10 juin 1305.

174. Guillaume, 1888, n° 73, janvier-novembre 1255 ; n° 74, 26 janvier 1257 ; n° 75, 1^{er} février 1257 ; n° 76, 5 novembre 1257. Chevalier, 1913-1926, n° 10174 et Guillaume, 1888, n° 84, 10 juillet 1264. Chevalier, 1913-1926, n° 10330, 26-27 octobre 1265. Guillaume, 1888, n° 86, 17 mars 1266 ; n° 87, 29 octobre 1266. Guillaume, 1888, n° 90, 6 décembre 1269. Guillaume, 1888, n° 92, 2 août 1270.

175. Il est attesté comme bénéficiaire et vraisemblablement chanoine dans le compte de décime de 1275-1280 : ASV, cam. ap., col. 15, f° 123v, 161v.

176. Guillaume, 1888, n° 159, 7 décembre 1298. AD 05, G 1707, 20 janvier 1311. Il est également attesté comme *jurisperitus* en mai 1313 (*ibid.*). AD 05, G 1202, 12 mai 1309. C'est sans doute lui qui figure en février 1304 comme *jurisperitus* : AD 13, B 424 et AD 05, G 1116 et G 1554, Vaillan, 1942, p. 237-252.

177. Guillaume, 1888, n° 111, 12 juillet 1279. Guillaume, 1888, n° 114, 15 mai 1283. La Roches-Arnauds, Hautes-Alpes, cant. Gap.

178. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293.

179. AD 05, G 1681, 14 novembre 1293.

180. Il est mentionné comme bénéficiaire dans le compte de décime de 1275-1280 : ASV, cam. ap., col. 15, f° 123, 161v. 2 janvier 1287, AD 05, G 1551 et Vaillant, 1942, p. 232-236. AD 05, 1681, 14 novembre 1293. Il apparaît comme témoin à Grasse le 3 août 1302 : AD 06, H 865.

181. Sarriens, Vaucluse, cant. Carpentras.

182. AD 13, B 262, f° 17v, le 5 janvier 1297 : 20 livres de provençaux coronats versés à Pâques par le calvaire d'Avignon.

183. Guillaume, 1888, n° 69, 22 avril 1252.

184. *Ibid.*, n° 73, janvier-novembre 1255.

185. *Ibid.*, n° 76, 5 novembre 1257.

186. Chevalier, 1913-1926, n° 9475, 9 septembre 1258.

187. Guillaume, 1888, n° 63, 28 décembre 1248 ; n° 72, 26 juin 1252. Guillaume, 1893, n° 466, 30 août 1256. Guillaume, 1888, n° 78-79, 10 septembre 1260-17 janvier 1261.

188. Guillaume, 1888, n° 87, 29 octobre 1266.

189. AM Gap, AA 2 et Vaillant, 1942, p. 224-231, 19 janvier 1275.



Giraud *Boni Filii* est également juge épiscopal en 1251¹⁹⁰ et chanoine la même année¹⁹¹. Il pourrait appartenir à une famille de chevaliers de Neffes et Pelleautier représentée par Giraud *Bonfilii, jurisperitus* en 1245, puis juge de Gap et de la cour épiscopale en 1245 et 1251¹⁹², et Jean *Bonfilii*, baile de Briançon en 1304, de Savine en 1309 et châtelain de la Mure¹⁹³.

On notera l'étroitesse des liens entre les chapitres d'Embrun et de Gap, malgré l'appartenance de ces deux sièges à deux provinces distinctes. Plusieurs lignages de la noblesse locale y font alternativement carrière. Leur orientation dauphinoise est évidente, mais le chapitre de Gap connaît de nettes influences venues de Sisteron, la base avancée provençale dans cette région, ou encore de Digne. Tous deux connaissent des interventions pontificales ou cardinalices, notamment de la part de familles liées aux Fieschi et à la Ligurie, mais celle du comte est absente et passe par la médiation des prélats qu'il parvient à placer sur ces deux sièges alpins. Le recrutement du chapitre cathédral de Gap illustre l'inaboutissement du contrôle angevin sur le gouvernement de l'Église locale, et par là sa précarité. Du reste, passé le règne de Charles II, le contrôle de la monarchie sur le siège des successeurs d'Arnoux se délite.

Un temps, l'Église de Gap fut le théâtre d'une considérable avancée de l'autorité angevine sur ses marges septentrionales. Elle se nourrit de l'incapacité de l'évêque à pousser l'essor de la seigneurie épiscopale en direction d'une véritable principauté ecclésiastique. L'émergence d'élites urbaines et d'un pouvoir consulaire affaiblit le temporel au cœur même de la cité, tandis que les liens féodaux pourtant patiemment tissés ne permirent jamais au prélat de contrôler la noblesse locale et de s'imposer militairement. L'irruption du pouvoir delphinal fut le facteur principal de déstabilisation de son pouvoir dans le diocèse. La monarchie angevine y appliqua de manière pragmatique le rapport de force, l'expérimentation juridique fondée sur le *majus dominium* royal, le contrôle sur les provisions ou élections épiscopales. Mais le Gapençais demeura une zone indécise où le dauphin ne cessa d'accroître son influence. Et le XIV^e siècle vit s'étioler la mainmise angevine sur le siège épiscopal de Gap, qui avait été sans doute, plus que les arguments de droit, le véritable levier d'une reconquête politique.

190. Guillaume, 1888, n° 68, 20 juillet 1251.

191. AD 05, G 1552, 18 juillet 1251.

192. Chevalier, 1913-1926, n°s 8150, 8190, 8772-8773.

193. Chevalier, 1913-1926, n°s 16396, 17521 et 17599. La Mure, Isère, ch.-l. cant.



Liste des abréviations

Aurell: M. Aurell, *Actes de la famille des Porcelet d'Arles (972-1320)*, Paris, 2001.

Boüard: A. de Boüard, *Actes et lettres de Charles Ier roi de Sicile concernant la France (1257-1284)*, Paris, 1926.

CB: Chartreux, diocèse de Gap, Gap-Paris, 1888.

CD: P. Guillaume (dir.), *Chartes de Durbon, quatrième monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*, Montreuil-sur-Mer, 1893.

CM: R. Boyer (dir.), *La Chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles*, 2, Marseille, 1980.

COC: J.-C. Roman d'Amat (dir.), *Chartes de l'ordre de Chalais*, Ligugé-Paris, 1923.

CSV: B. Guérard (dir.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor*, Paris, 1857.

Fornier: M. Fornier, *Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiènes*, P. Guillaume (dir.), Paris-Gap, 1890-1892.

GC: *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, Paris, 1715-1865.

GCN: J. H. Albanès, L. Fillet et U. Chevalier (dir.), *Gallia christiana Novissima*, Montbéliard-Valence, 1899-1901.

RACP: F. Benoît (dir.), *Recueil des actes des comtes de Provence (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925.

RAEA: G. Doublet (dir.), *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, Monaco-Paris, 1915.

RCA: R. Filangieri (et al.) (dir.), *I registri della cancellaria angioina ricostruiti*, Naples, 1950 sqq.

RD: U. Chevalier, *Regeste dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-1926.

Registres des papes édités par l'École française de Rome, abréviations suivies du nom du pontife :

L: Lettres ou registres

LC: Lettres communes



Bibliographie

- Amandry, Dhénin 1991 : Michel Amandry, Michel Dhénin, *Les collections numismatiques. Histoire numismatique de Gap*, Gap, Musée départemental de Gap, 1991.
- Amargier 1970 : Paul Amargier, « Le couvent dominicain du Buis-Les-Baronnies », *Provence historique*, 20, 1970.
- Amargier 1970 : Paul Amargier, « Prêcheurs et mentalité universitaire dans la province de Provence au XIII^e siècle », *Cahiers de Fanjeaux*, 5, *Les universités de Languedoc au XIII^e siècle*, Toulouse, 1970.
- Amat 1882 : Clément Amat, « Une page inédite de l'histoire de Gap », *BSEHA*, n° 1, 1882.
- Anonyme 1884 : Anonyme, « L'archevêque d'Embrun et l'évêque de Gap à Paris en 1216 », *BSEHA*, n° 3, 1884.
- Aurell, Boyer 2009 : Martin Aurell et Jean-Paul Boyer, « Une journée qui fit Marseille », *Marseille au Moyen Âge. Entre Provence et Méditerranée, les horizons d'une ville portuaire*, Thierry Pécout (dir.), Méolans, éd. Désiris, 2009.
- Baratier 1961 : Édouard Baratier, *La démographie provençale du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, École pratique des hautes études, 1961.
- Bernard Gui 1961 : Bernard Gui, *De fundatione et prioribus conventuum provinciarum Tolosæ et Provinciae ordinis Prædicatorum*, Paul Amargier (dir.), Rome, 1961.
- Besse 1909-1910 : Dom J.-M. Besse, « Quelques antiquités bénédictines », *Revue Mabillon*, 1909-1910.
- Bourrilly 1925 : Victor-Louis Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, Aix-en-Provence, Impr. Barlatier, n° 40, 1925.
- Chevalier 1886 : Jules Chevalier, « Notes et documents pour servir à l'histoire des évêques d'Avignon et de Valence dans la seconde moitié du XIII^e siècle », *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1886.
- Chevalier 1896 : Jules Chevalier, *Essai historique sur l'Église et la ville de Die*, 2, Valence, Impr. J. Céas et fils, 1896.
- Chevalier 1910 : Jules Chevalier, « Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 24, 1910.
- Chiama, Pécout 2010 : Anne Chiama, Thierry Pécout, *Les obituaires du chapitre cathédral Saint-Sauveur et de l'église Sainte-Marie de la Seds d'Aix-en-Provence*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2010, n° 460.



- Collino 1908 : Giovanni Collino, *Le carte della prevostura d'Oulx raccolte e riordinate cronologicamente fino al 1300*, n° 36, Pinerolo, 1908.
- Estienne 1997 : Marie-Pierre Estienne, « Histoire de la famille seigneuriale des Mévouillon-Montauban, des origines à 1317 », Marie-Pierre Estienne (*et al.*), *Les Baronniees au Moyen Âge : femmes, hommes, territoires, villages, châteaux et églises*, 123, Mane, Alpes de lumière, 1997.
- Estienne 2004 : Marie-Pierre Estienne, *Châteaux, villages, terroirs en Baronniees X^e-XV^e siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2004.
- Falque-Vert 1999 : Henri Falque-Vert, « Pouvoir et société en Dauphiné durant le principat de Guigues VII (1236-1269) », *Dauphiné France. De la principauté indépendante à la province (XIX^e – XVIII^e siècles)*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 1999.
- Favreau 1991 : Robert Favreau, « Épitaphe de l'évêque de Gap Robert † 1252 », *Archéologie dans les Hautes-Alpes*, Gap, 1991.
- Foulon 2007 : Jean-Hervé Foulon, « Recherches autour du dossier hagiographique de saint Arnoux, évêque de Gap († avant 1079). *BHL* 712 et édition de la Vie latine *BHL* 712b », *Analecta Bollandiana*, 125, 2007.
- Fournier 1891 : Paul Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne et ses relations avec l'empire de la mort de Frédéric II à la mort de Rodolphe de Habsbourg, 1250-1291*, Paris, Librairie de Victor Palmé, 1891.
- Gilli, Salvatori 2014 : Patrick Gilli et Enrica Salvatori (dir.), *Les identités urbaines au Moyen Âge. Regards sur les villes du Midi français*, Turnhout, Brepols, 2014.
- Giordanengo 1988 : Gérard Giordanengo, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit, l'exemple de la Provence et du Dauphiné XIX^e-début XIV^e*, Rome, École française de Rome, 1988.
- Giordanengo 2000 : Gérard Giordanengo, « L'État dauphinois au milieu du XIII^e siècle. Une esquisse », *Pierre II de Savoie. Le Petit Charlemagne, colloque international, Lausanne, 30-31 mai 1997*, Bernard Andenmatten (dir.), Lausanne, Université de Lausanne, faculté des lettres, 2000.
- Guillaume 1897 : Paul Guillaume, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Hautes-Alpes, 4, Série G, clergé séculier, 3*, Gap, 1897.
- Huillard-Bréholles 1852-1857 : Jean Louis Alphonse Huillard-Bréholles (dir.), *Historia diplomatica Friderici secundi*, Paris, 1852-1857.
- Kaeppli Panella 1993 : Thomas Kaeppli, Emilio Panella, *Scriptores ordinis praedicatorum medii aevi*, 4, Rome, 1993.
- Laborde 1875 : Joseph de Laborde, *Layettes du trésor des chartes*, 3, Paris, Henri Plon, 1875.



- Le Clerc 1842 : Victor Le Clerc, « Raymond de Meuillon, dominicain, évêque de Gap, archevêque d'Embrun », *Histoire littéraire de la France*, 20, Paris, 1842.
- Le Roux 2010 : Amandine Le Roux, « Mise en place des collecteurs et des collectories dans le royaume de France et en Provence (1316-1378) », *Lusitana sacra, O papado de Avinhão nos reinos do Ocidente*, n° 22, 2010.
- Le Roux 2013 : Amandine Le Roux, « Des collecteurs spécialisés aux collecteurs généralistes, l'établissement du système collectoral en Provence (1249-1514) », *Financiar el reino terrenal. La contribución de la Iglesia a finales de la Edad Media (s. XIII-XVI)*, Jordi Morello Baget (dir.), Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2013.
- Léonard 1954 : Émile G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, PUF, 1954.
- Manteyer 1908 : Georges de Manteyer, « Les fouilles de Faudon opérées par M. Jean Brenier », *BSEHA*, n° 27, 1908.
- Martène, Durand 1717 : Edmond Martène, Ursin Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, 4, Paris, 1717, col. 1793.
- Mazel 2000 : Florian Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence (XI^e-XIV^e siècle)*. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille, doctorat présenté à l'université de Provence, 2000 (dactylographié).
- Minieri Riccio 1857 : Camillo Minieri Riccio, *Genealogia di Carlo I. d'Angiò, prima generazione*, Naples, V. Priggiobba, 1857.
- Nicolas 2005 : Nathalie Nicolas, *La guerre et les fortifications du Haut Dauphiné. Étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2005.
- Nicollet 1901 : François-Napoléon Nicollet, « Une bulle suspecte d'Alexandre III », *Annales des Alpes. Recueil périodique des archives des Hautes-Alpes*, 5, 1901.
- Nicollet 1903 : François-Napoléon Nicollet, *Annales des Alpes, Recueil périodique des archives des Hautes-Alpes*, 6, 1903.
- Papon 1778 : Jean-Pierre Papon, *Histoire générale de la Provence*, 2, Paris, Moutard, 1778.
- Paravicini Bagliani 1980 : Agostino Paravicini Bagliani, *I testamenti dei cardinali del duecento*, Rome, Società romana di storia patria, 1980.
- Paul 2000 : Jacques Paul, « Les religieux mendiants évêques en France au XIII^e siècle », *Dal pulpito alla cattedra. I vescovi degli ordini Mendicanti nel 200 e nel primo 300*. Atti del XXVII convegno internazionale Assisi, 14-16 ottobre 1999, Spolète, 2000.
- Pécout 2009 : Thierry Pécout (dir.), *Marseille au Moyen Âge. Entre Provence et Méditerranée, les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, éd. Désiris, 2009.



Pécout 2012 : Thierry Pécout, « Jacques Duèze évêque de Fréjus (1300-1310) », *Cahiers de Fanjeaux*, 45, *Jean XXII et le Midi*, Toulouse, 2012.

Pécout 2013 : Thierry Pécout, « L'épiscopat au crible de la réforme dans les provinces d'Arles, Aix et Embrun au XII^e siècle », *Cahiers de Fanjeaux*, 48, *La réforme grégorienne dans le Midi (milieu XI^e-début XIII^e siècle)*, Toulouse, 2013.

Pécout 2014-1 : Thierry Pécout, « L'Église d'Antibes Grasse et le comte de Provence au XIII^e siècle », *Grasse au Moyen Âge. Un état de la question*, Grasse, TAC, 2014.

Pécout 2014-2 : Thierry Pécout, « Évêques et identités urbaines dans les cités des comtés de Provence et Forcalquier (XII^e-fin XIII^e siècle) », *Les identités urbaines au Moyen Âge. Regards sur les villes du Midi français*, Patrick Gilli et Enrica Salvatori (dir.), Turnhout, Brepols, 2014.

Pécout 2016 : Thierry Pécout, « Le temporel des cathédrales : le grand essor des XII^e-XIII^e siècles », *Provence historique*, n° 66, 2016.

Poindron 1968 : Paul Poindron, « L'expansion du comté de Provence vers le nord sous les premiers angevins (1246-1393) », *Provence historique*, 18, 1968.

Resmini 1980 : Bertram Resmini, *Das Arelat im Kräftefeld der Französischen, Englischen und Angiovinischen Politik nach 1250 und das Einwirken Rudolfs von Habsburg*, Cologne-Vienne, Böhlau, 1980.

Rolland 1956 : Henri Rolland, *Monnaies des comtes de Provence (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, A. J. Picard, 1956.

Roman 1870 : Joseph Roman, *Sigillographie du diocèse de Gap*, Paris-Grenoble, 1870.

Roman 1887 : Joseph Roman, *Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier (1074-1593)*, Digne, 1887.

Roman 1888 : Joseph Roman, *Répertoire archéologique du département des Hautes-Alpes*, Paris, Imprimerie nationale, 1888.

Roman 1888 : Joseph Roman, « Bulle d'Othon, évêque élu de Gap (XIII^e siècle) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1888.

Roman 1904 : Joseph Roman, « Généalogie de la famille de Flotte, 1044-1904 », *BSEHA*, n° 23, 1904.

Rymer 1739 : Thomas Rymer, *Fœdera*, 1-3, Londres, 1739.

Theis 2012 : Valérie Theis, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)*, Rome, École française de Rome, 2012.

Vaillant 1942 : Pierre Vaillant, « Gap et les libertés gapençaises (1232-1349). Étude d'histoire urbaine et contribution à l'histoire de la fondation du Dauphiné », *Annales de l'Université de Grenoble, section Lettres-Droit*, n. s., 18, 1942.



- Vaillant 1951 : Pierre Vaillant, *Les libertés des communautés dauphinoises des origines à 1355*, Paris, Recueil Sirey, 1951.
- Vallentin 1892 : Roger Vallentin, « Observations sur le monnayage des évêques de Gap », *BSEHA*, n° 11, 1892.
- Viard 1942 : Francisque Viard (éd. et trad.), *Béatrice de Savoie. Propos vivants d'histoire*, Lyon, Impr. de l'Écho de Savoie, 1942.
- Vicaire 1985 : Marie-Humbert Vicaire, « L'action de l'enseignement et de la prédication des Mendiants vis-à-vis des Cathares », *Cahiers de Fanjeaux*, 20, *Effacement du catharisme ? (XIII^e-XIV^e s.)*, Toulouse, 1985.